

**UNIVERZITA MATEJA BELA V BANSKEJ BYSTRICI
FILOZOFICKÁ FAKULTA**

**LA PLACE ET LE RÔLE DE L'AFRIQUE DANS
L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

**BAKALÁRSKA PRÁCA
e1537501-f6fe-42b8-8f54-987b90eb6e86**

2014

Ing. Lívia Ďurianová

**UNIVERZITA MATEJA BELA V BANSKEJ BYSTRICI
FAKULTA HUMANITNÝCH VIED**

**LA PLACE ET LE RÔLE DE L'AFRIQUE DANS
L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

Bakalárska práca

e1537501-f6fe-42b8-8f54-987b90eb6e86

Študijný program: Francúzsky jazyk a kultúra

Študijný odbor: 2.1.35 Prekladateľstvo a tlmočníctvo

Pracovisko: Katedra romanistiky

Vedúci bakalárskej práce: Mgr. François Schmitt

Banská Bystrica 2014

Ing. Lívia Ďurianová

Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur que j'ai élaboré le mémoire seule et que j'ai indiqué toute la littérature utilisée.

Banská Bystrica 2014

.....
Signature de l'étudiant

Remerciement

Je tiens à remercier au tuteur de mon mémoire de licence, Mgr. François Schmitt, pour l'orientation et le temps qu'il m'a consacré lors de l'élaboration du mémoire présenté.

ABSTRAKT

ĎURIANOVÁ, Lívia: *La place et le rôle de l'Afrique dans l'Organisation internationale de la Francophonie*. [bakalárska práca] – Univerzita Mateja Bela v Banskej Bystrici. Filozofická fakulta; Katedra romanistiky. – Vedúci bakalárskej práce: Mgr. François Schmitt – Banská Bystrica: FF UMB, 2014, 49 s.

Na troskách francúzskeho koloniálneho impéria vzniká v 20. storočí unikátne zoskupenie nezávislých štátov nazvané Agentúra pre kultúrnu a technickú spoluprácu, dnes známa pod názvom Medzinárodná organizácia Frankofónie. Sú to práve predstavitelia bývalých francúzskych kolónií v Afrike, ktorí si uvedomili potrebu zoskupiť sa okolo francúzskeho jazyka a spoločných hodnôt a sú za zrodom tejto medzinárodnej organizácie. Dnes má po celom svete 77 členov - vlád a štátov, a preto sa naskytuje otázka, akú úlohu a miesto v nej majú africké krajiny. Cieľom bakalárskej práce je priblížiť miesto a úlohu afrických štátov v Medzinárodnej organizácii Frankofónie. Práca je rozdelená do štyroch hlavných celkov. Prvá časť približuje rôzne významy pojmu „frankofónia“ ako aj aktuálnu situáciu frankofónie vo svete a v Afrike. Druhá kapitola je venovaná kľúčovej úlohe afrických štátov pri vzniku Frankofónie. V tretej časti sa oboznamujeme s dnešnou Frankofóniou a úlohou afrických členov v rámci spomínanej organizácie. Posledná kapitola obsahuje prípadovú štúdiu, v ktorej sú analyzované vzťahy troch vybraných afrických štátov, členov Frankofónie, s cieľom poukázať na spoločné črty a špecifiká týchto troch krajín v ich vzťahu s Medzinárodnou organizáciou Frankofónie. Došli sme k záveru, že i keď Frankofónia od svojho vzniku významne rozšírila základňu členských štátov, zdá sa, že africké krajiny si v rámci organizácie uchovávajú významné postavenie.

Kľúčové slová: frankofónia, dekolonizácia, Afrika, Medzinárodná organizácia Frankofónie

ABREGE

ĎURIANOVA, Livia: *La place et le rôle de l'Afrique dans l'Organisation internationale de la Francophonie*. [mémoire de licence] – Université Matej Bel de Banská Bystrica. Faculté de lettres; Département d'études romanes. – Directeur de mémoire: Mgr. François Schmitt – Banská Bystrica: FL UMB, 2014, 49 s.

Sur les ruines de l'empire colonial français naît au 20^e siècle un regroupement unique d'Etats indépendants connu sous le nom de l'Agence de coopération culturelle et technique, aujourd'hui connu comme l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce sont les dirigeants des anciennes colonies françaises en Afrique qui ont réalisé la nécessité de s'unir autour de la langue française et des valeurs communes et qui sont derrière la naissance de cette organisation internationale. Aujourd'hui, elle comprend à travers du monde 77 membres - des gouvernements et des états, et c'est pourquoi il se pose la question sur le rôle et la place des pays africains au sein de l'OIF. Le but de ce mémoire de licence est de rapprocher la place et le rôle des Etats africains auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'ouvrage est divisé en quatre chapitres. La première partie présente de différentes significations du terme «francophonie» et la situation actuelle de la langue française dans le monde et en Afrique. Le deuxième chapitre traite du rôle central de l'Afrique dans l'histoire de l'OIF. La troisième partie présente l'OIF d'aujourd'hui et la place du continent noir au sein de cette organisation. Le dernier chapitre comprend une étude de cas où nous examinons trois pays africains, membres de la Francophonie, pour mettre en évidence les points communs et les spécificités de leurs relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous concluons que malgré le fait que la Francophonie a depuis sa naissance accueilli un grand nombre de nouveaux États et gouvernements membres et observateurs, il semble que les pays africains garde au sein de l'OIF une position essentielle.

Mots clés: francophonie, décolonisation, Afrique, Organisation internationale de la Francophonie

SOMMAIRE

Introduction.....	8
1 Notion de francophonie en Afrique.....	10
1.1 Trois définitions de la francophonie : géographique, culturelle, économique et politique.....	10
1.1.1 Bref historique aboutissant à la francophonie	10
1.1.2 Définition géographique de la francophonie	12
1.1.3 Définition culturelle de la francophonie.....	12
1.1.4 Définition économique et politique de la Francophonie	14
1.2 Francophonie en Afrique francophone : une langue et une culture importées coexistant avec les langues et cultures locales	15
2 Rôle centrale de l’Afrique dans l’histoire de la Francophonie.....	20
2.1 Accès à l’indépendance des colonies françaises et belges	20
2.1.1 Cas des colonies françaises	20
2.1.2 Cas des colonies belges	22
2.2 Rôle des leaders des indépendances africaines dans la promotion du français en Afrique et dans la création de la Francophonie.....	23
2.3 Création de l’ACCT	24
3 Afrique et OIF aujourd’hui	27
3.1 États et gouvernements membres, membres associés et observateurs ; les populations concernées	27
3.2 Structures organisationnelles, objectifs, missions.....	29
4. Afrique et Francophonie aujourd’hui : les cas de la Tunisie, du Sénégal et de la République démocratique du Congo.....	33
4.1 Tunisie.....	33
4.2 Afrique subsaharienne.....	35
4.2.1 Sénégal	35
4.2.2 République démocratique du Congo	37
Conclusion	40
Résumé en langue slovaque.....	41
Bibliographie	45
Annexes	49

Introduction

Depuis que le terme « francophonie » a été inventé en 1880 par un géographe français du nom d'Onésime Reclus pour désigner l'ensemble des régions du monde où on parle le français, il a pris de diverses significations. Son popularité s'amplifie autour de 1960, quand la France accorde l'indépendance à la majeure partie de ses colonies africaines. Sous l'impulsion de trois chefs d'État africains, Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de Tunisie et Hamani Diori du Niger, mais aussi du Prince Norodom Sihanouk du Cambodge, les représentants de 21 États et gouvernements ont signé à Niamey, le 20 mars 1970, la convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique en vue de conserver liens privilégiés avec la France et les pays francophones des autres continents. C'est le début de la « Francophonie institutionnelle », de la Francophonie avec un « F » majuscule, pour figurer le dispositif institutionnel organisant les relations entre les pays francophones. Le projet francophone s'est considérablement développé depuis la création de l'ACCT en 1970 : L'OIF regroupe aujourd'hui 77 États et gouvernements situés en Europe, Amérique Caraïbes, Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient ce qui signifie que le nombre de membres de l'organisation a plus que triplé. De cette raison, une question surgit : La pluralité et l'hétérogénéité de l'OIF remet-elle en cause la position des pays africains auprès de l'organisation mentionnée?

Le but de ce mémoire de licence est de trouver la réponse à la question : Quelle est la place et le rôle de l'Afrique au sein de la Francophonie, aussi que de rapprocher aux lecteurs les relations actuelles entre l'OIF et trois pays membres africains choisis.

Le travail est organisé en quatre chapitres dont chacun comprend des sous-chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'évolution du français dans le monde qui a conditionné la naissance du terme « francophonie » dont on introduit de diverses définitions. De même, nous examinons tant la situation actuelle de la langue française dans le monde qu'en Afrique. Le deuxième chapitre traite du rôle centrale de l'Afrique dans l'histoire de l'OIF. Le chapitre suivant présente l'OIF d'aujourd'hui et la place centrale du continent noir au sein de cette organisation. Le dernier chapitre contient l'étude de cas où nous examinons les relations entre les pays choisis et l'OIF, tout en prenant en compte l'actualité.

Afin d'élaborer le mémoire de licence, nous avons consulté de nombreuses ressources tant des ouvrages se portant sur le thème que des sites d'Internet dont les informations ont été systématiquement analysées. D'abord, pour décrire les faits historiques et l'évolution de la francophonie/Francophonie, nous avons consulté des livres d'histoire et de la civilisation.

Ensuite, les sources électroniques nous ont permis de trouver des données récentes nécessaires notamment pour l'élaboration de la fin du premier chapitre et des parties 3 et 4. Ce mémoire de licence représente une synthèse des informations disponibles se portant sur la Francophonie en Afrique et peut servir d'introduction pour ceux qui s'intéressent à la problématique de l'OIF ou aux pays africains mentionnés.

1 Notion de francophonie en Afrique

1.1 Trois définitions de la francophonie : géographique, culturelle, économique et politique

1.1.1 Bref historique aboutissant à la francophonie

Le terme abstrait « la francophonie » a son origine dans la langue française qui s'est progressivement imposée dans trois directions qu'on a choisi de rappeler pour montrer comment le français s'est répandu et devenu une langue internationale et de culture. Il s'agit des événements historiques suivants qui ont conditionné la position actuelle de la langue français.

Première direction, dans le royaume de France, la trace écrite la plus ancienne en langue romane dont nous disposons apparaît le 14 février 842 où les Serments de Strasbourg ont été signés entre Charles le Chauve et Louis le Germanique afin de créer l'alliance militaire contre leur frère aîné, Lothaire I^{er}. La valeur de ces documents consiste principalement dans les langues dans lesquelles ils ont été écrits. En effet, ils sont à la naissance des langues européennes modernes. Jusque-là, la langue des intellectuels et des documents officiels sur le territoire du royaume des Francs n'était que le latin et le restera encore longtemps. Les serments de Strasbourg sont considérés comme la première source qui a été écrit dans le vieux français (le roman) et le vieux allemand (le tudesque). Ainsi, le latin cède sa place aux langues vulgaires (herodote.net). D'après Schmittová et Schmitt (2006, p. 26) pendant l'époque médiévale, la culture latine subsiste dans les écoles monastiques et épiscopales, tandis que dans les milieux aristocratiques on s'intéresse à la littérature en langue romane (langue d'oïl au Nord de la Loire et la langue d'oc au Sud de la Loire) dont de fameuses chansons de geste, la littérature courtoise et la poésie lyrique écrite par troubadours (langue d'oc) et trouvères (langue d'oïl). Le royaume capétien au 13^e siècle favorise l'essor de la vie intellectuelle dont le centre est l'Université de Paris, mais la culture en français ne se développe qu'auprès des laïques par le genre romanesque avec le *Roman de Renart* et le *Roman de la rose* dont les auteurs sont respectivement Guillaume de Lorris et Jean de Meung (Schmittová, Schmitt, 2006, p.32). Entre 14^e et 16^e siècles le français remplace le latin sur le plan de l'administration royale. Après l'invention de l'imprimerie par Gutenberg à Strasbourg et la fondation de la bibliothèque royale par Charles V le mouvement d'origine italienne la Renaissance se développe ensuite en France. Outre le grec et le latin, c'est aussi le français qui se développe grâce aux efforts des écrivains qui s'intéressent tant à la défense de la langue française (Joachim du Bellay

dans *Défense et illustration de la langue française*), qu'à l'éducation (François Rabelais dans *Pantagruel* et *Gargantua*). Aux débuts de l'absolutisme le français est imposé comme la langue de la justice par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui vise à renforcer l'administration provinciale (Schmittová et Schmitt, 2006, p. 38, 41, 42). Avec la Révolution et l'enseignement qui n'est plus exclusivement l'affaire de l'Église, le français devient la langue des Français avec l'instruction considérée comme condition préalable à la liberté. Pourtant, ce n'est qu'au 19^e siècle où l'Etat prend progressivement en charge l'instruction élémentaire avec la loi Guizot en 1833 obligeant chaque commune à ouvrir une école primaire et les lois Ferry de 1881 – 1882 rendant l'enseignement primaire gratuit, laïc et obligatoire (Schmitt, 2009, p.63-64).

Deuxième direction, au monde entier, la langue française se répand à cause des expéditions militaires et la colonisation qui commence sous François I^{er} en découvrant le Canada et la Terre-Neuve par Jacques Cartier. Au tournant du 16^e et 17^e siècle, duc de Sully reprend cette politique coloniale en exploitant l'Amérique du Nord (Schmittová-Schmitt, 2006, p. 45). Dès la moitié du 19^e siècle, la colonisation française se poursuit en Afrique, en Asie (Indochine), dans l'Océan indien, dans le Pacifique. Quand on parle de la colonisation de l'empire français, elle n'a presque jamais été de « peuplement » (seules deux colonies, l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, sont dites de peuplement) mais plutôt d'exploitation en forme de la fourniture à la métropole de matières premières ou de ressources alimentaires (Taraud, 2008, p.5). En Afrique, le français se répand d'abord parmi les élites autochtones dont sont issus les leaders des indépendances comme Senghor, Houphouët-Boigny, Diori ou Bourguiba. En Afrique, le français s'affirme donc comme un moyen de promotion sociale.

Troisième direction, en Europe au début du 18^e siècle, la langue française est devenue la langue de la diplomatie. C'est le traité de Rastadt (1714), marquant la fin de la guerre de Succession d'Espagne, qui est pour la première fois rédigé en français, pas en latin du fait que le plénipotentiaire français, le Maréchal de Villars, ne connaît pas le latin et du côté impérial, le Prince Eugène de Savoie, grand général de l'Empire autrichien, maîtrisait très bien le français grâce à son origine savoyarde. Comme le français y était adopté par hasard, le traité contient une mention spéciale qui précise qu'il s'agissait d'une exception et que cela ne serait aucunement un précédent pour des traités ultérieurs. Cette mention signifiait que le français n'était pas adopté officiellement et on l'a employée jusqu'au traité de Paris (1763) (Ferrandi, 1991). Ainsi, le traité de Rastatt rédigé en français confirme le rôle international de la langue française et marquant le début de la carrière diplomatique de

cette langue (Hagège, 2006, p. 19) ensuite employée aussi dans la rédaction du Traité de Vienne de 1815. De plus, le rôle du français comme langue internationale au 18^e siècle est aussi dû au prestige de la littérature française en Europe. Le français est alors parlé dans les cours européennes (Prusse, Russie, etc.)

Sur la base de ce bref abrégé on peut constater que la notion de francophonie est liée à la pratique du français dans le monde, c'est-à-dire à la géographie, ainsi qu'au rayonnement culturel et politique de la France.

1.1.2 Définition géographique de la francophonie

Dans le contexte de la colonisation et de la généralisation de la pratique du français en France même, en 1880 le géographe français du nom O.Reclus a inventé le terme « francophonie » en vue de dénommer l'ensemble des personnes et des régions du monde parlant français (Noutchié-Njiké, 2003, p. 10). Il s'est intéressé particulièrement à l'étude de la France et ses colonies en Afrique. Dans son ouvrage « France, Algérie et colonies », Onésime Reclus regroupe les habitants du globe en fonction de la langue qu'ils parlent. Voici sa définition (1886, 422-423):

« ...Par contre, nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue : Bretons et Basques de France, Arabes et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres. Toutefois, nous n'englobons pas tous les Belges dans la « francophonie », bien que l'avenir des Flamingants soit vraisemblablement d'être un jour des Franquillons... »

Ainsi, Onésime Reclus dans son ouvrage mentionné ci-dessus a été la première personne qui a classé des habitants de la planète en fonction de la langue qu'ils parlent dans la vie quotidienne et leurs relations sociales en comparaison avec d'autres auteurs de l'époque tel que le comte Gobineau classant les habitants d'après le critère de la race dans son « Essai sur l'inégalité des races humaines » (Millogo, 2002, p. 95). Reclus délaisse l'attribut « la race » et s'intéresse au dénominateur commun des zones mentionnées dans le titre de son livre qui est « francophone ».

1.1.3 Définition culturelle de la francophonie

Mais la francophonie désigne aussi une idée qui dépasse la réalité géographique. Au début du 20^e siècle, les francophones se rendent compte de l'existence d'un espace linguistique

partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Cette prise de conscience déclenche la constitution d'une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour. Parmi ces institutions, on peut mentionner les associations professionnelles, les regroupements d'écrivains, les réseaux de libraires, d'universitaires, de journalistes, d'avocats, d'ONG et, bien sûr, de professeurs de français (francophonie.org). C'est ainsi que naissent la Conférence des ministres de l'Éducation ayant la langue française en partage dénommée Confemen (1960) (francophonie.org) et successivement la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports connue sous l'appellation Confejes (1969) (confejes.org). Le français réunit les peuples différents et représente le lien entre eux.

En ce qui concerne le mot « francophonie » issu à la fin du 19^e siècle de la plume de Reclus intéressé notamment à l'expansion coloniale française, il est ensuite retombé dans l'oubli. Durant la première moitié du 20^e siècle, c'est l'expression « francité » qui est beaucoup plus employé pour désigner tout ce qui a trait au français. Que la notion francophonie reprend le deuxième souffle est le mérite de l'écrivain, poète et homme politique d'origine sénégalaise Léopold Sédar Senghor qui l'a popularisée et selon qui la francophonie dépasse le fait d'avoir en commun une langue et une culture francophones. En 1962, le vocable « francophonie » réapparaît dans un numéro spécial de la revue Esprit au thème « français, langue vivante ». Senghor y a décrit la francophonie comme « cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » (1962, p. 837-844).

En parlant de la francophonie en Afrique du point de vue culturelle, il est nécessaire de mentionner qu'avant l'arrivée des colonisateurs, l'Afrique avait sa culture qui ne peut pas être considérée comme une culture sous-développée sur les plans artistique, littéraire, religieux, familial, juridique, moral, politique, etc., même si elle révélait un retard technique. Ainsi « l'idée du nègre barbare est une invention européenne » a dit Frobenius ce qui confirme l'idée de Claude Lévi-Strauss (1978) : « Il n'y a pas de peuple sans culture » (Kindo, 2002).

Avec la colonisation, l'équilibre de l'homme africain et des sociétés noirs sont détruits. Les Africains, notamment Senghor, sont désenchantés face aux valeurs figées de la France. En Senghor se forge un sentiment d'appartenance à la négritude, il se rend compte de ses racines africaines d'où naît le concept de négritude, défini par Aimé Césaire ainsi : « La négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de

notre destin de Noir, de notre histoire et de notre culture ». En effet, il s'agit d'une réaction au colonialisme français et d'une glorification de la culture et de la société africaine : « La négritude est un fait, une culture. C'est l'ensemble des valeurs économiques, politiques, intellectuelles, morales, artistiques et sociales des peuples d'Afrique et des minorités noires d'Amérique, d'Asie et d'Océanie. » Pour Senghor, la culture noire tire sa force de sa proximité avec la nature et avec ses ancêtres, là où la culture occidentale s'en est coupée. « Le Noir est intuitif quand l'Européen est cartésien ». Cette prise de position a soulevé de nombreuses protestations. C'est ainsi que Jean-Paul Sartre lui-même n'avait pas hésité à parler de « racisme anti-raciste », persuadé que la négritude ne faisait qu'ajouter à la confusion (Roynette, 2005).

1.1.4 Définition économique et politique de la Francophonie

« Il a fallu la décolonisation, le progrès des techniques de communication, l'affirmation des identités culturelles et finalement la fin de l'affrontement Est/Ouest pour que la Francophonie apparaisse vraiment. Elle est l'affirmation d'un peu plus de solidarité et la recherche d'un peu plus de règles démocratiques communes. On est passé des valeurs aux langues, de la culture à la politique et à l'économie » (Wolton, 2004).

Autour des années soixantes où la France accorde l'indépendance à la majorité de ses colonies africaines, les chefs de celles-ci présentent leur volonté de conserver les liens privilégiés avec la France et d'approfondir la coopération avec d'autres pays francophones (Noutchié-Njiké, 2003, p. 10). En effet, la Francophonie a été voulue par des chefs d'États indépendants (Senghor, Sénégal ; Diouri, Niger ; Bourguiba, Tunisie ; etc.) qui ont eu l'intuition que « le partage d'une langue commune permettrait l'édification de valeurs communes et que les ruines de la splendeur coloniale pourraient servir de terreau à une autre vision du monde ». C'est à partir de cette vision de l'origine que c'est construite, de Sommet en Sommet, une ressource politique riche de l'apport des peuples pouvant donner à la mondialisation un sens nouveau. La Francophonie a tiré de la diversité l'art d'appriivoiser la mondialisation afin de permettre aux peuples de construire leur propre vision du monde (Oillo et al., 2008, p. 15).

Ainsi, le 20 mars 1970 à Niamey naît l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le prédécesseur de La Francophonie intergouvernementale, afin d'intensifier la coopération culturelle et technique entre ses membres. Dans cette époque-là, elle ne regroupait que 21 membres. En 1995, l'ACCT devient Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), avant de prendre son nom actuel tel que l'Organisation internationale

de la francophonie (OIF), désignant « une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles ». Aujourd'hui, l'OIF compte les 77 États et gouvernements dont 57 membres et 20 observateurs. Sa mission est « de donner corps à une solidarité active entre ses membres » (francophonie.org).

En outre, avec le temps, la Francophonie est devenue un espace politique et économique qui présente la voix des pays membres sur des questions concernant l'avenir du monde. La Francophonie comme mouvement intergouvernemental est finalement très récente (création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique à Niamey en 1970), et n'est pas une initiative de la France, ce qui est toujours important à rappeler. En 30 ans d'une existence extrêmement brève, le grand changement a été l'élargissement de la francophonie. Des valeurs à la défense de la langue, puis à la diversité culturelle, ensuite à l'adhésion à des valeurs politiques communes, enfin aux règles indispensables pour le développement durable (Oillo et al, 2008, p. 26).

1.2 Francophonie en Afrique francophone : une langue et une culture importées coexistant avec les langues et cultures locales

De nos jours, l'OIF affirme que le français représente la 5^e langue la plus répandue sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être présente sur les cinq continents. Le nombre de ses locuteurs est estimé à 220 millions. C'est un chiffre total, y compris tant des populations des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie que des pays n'appartenant pas à l'OIF, par exemple, pour des raisons de nature historique comme l'Algérie (11,2 millions de locuteurs en 2008), Israël (entre 0,3 et 0,5 million de locuteurs) ou le Val d'Aoste (environ 90 000 personnes). Aux États-Unis, selon le recensement de 2000, 2,1 millions de personnes parlent le français à la maison (Observatoire de la langue française, 2010, p. 5).

Evidemment, le français devrait sans ambiguïté être considéré comme une langue mondiale. Néanmoins, face à la progression continue de l'anglais il a bien du mal à conserver ce statut. Dans le monde entier, on parle anglais plus fréquemment que l'on utilise le français. Prenons quelques exemples. Sur le champ scientifique, pendant les trois dernières années, sur les quelque deux millions d'articles publiés dans le domaine des sciences exactes, seuls 25 000 l'ont été écrites en français. Quant aux échanges économiques et commerciaux, ils se font depuis longtemps presque exclusivement en

anglais (Gas, 2003). En ce qui concerne les organisations internationales et sur leurs sites, même quand le français y est une langue officielle ou langue de travail, la régression du français est évidente. D'après Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de l'OIF, seulement 15% des textes de la Commission européenne de Bruxelles sont émis initialement en français et servent ainsi de base de discussion avant la traduction. Il ajoute que dans les instances de l'ONU, à Genève, 90% des textes sont d'abord rédigés en anglais (Jacot, 2010). Le français semble cependant garder une place considérable en Afrique (à vérifier).

Du point de vue mondial, le français se développe en Afrique, principalement pour des raisons démographiques, stagne en Amérique du Nord, et décline en Europe, c'est ce que relève le rapport *La langue française dans le monde* publié en 2010 par l'Observatoire de la langue française. C'est notamment l'Afrique, où vivent déjà environ la moitié des francophones du monde et qui regroupera, selon les estimations de l'OIF, en 2050 environ 85%, sur 715 millions de locuteurs, qui peut être la clé pour l'amélioration de la situation. Effectivement, grâce à la vitalité démographique très élevée, elle représente une ressource de locuteurs de français extrêmement importante pour la Francophonie. Il semble que l'avenir du français passerait par l'Afrique, mais à condition que la scolarisation y continue de progresser et que le français y demeure une langue enseignée. En outre, en ce qui concerne le multilinguisme pratiqué dans la plupart des pays d'Afrique, en particulier ceux appartenant à la Francophonie, il faudra nécessairement identifier la place et le rôle de la langue française par rapport aux autres langues en usage dans ces pays, mais également aux autres langues qui semblent s'imposer dans le monde, notamment l'anglais, l'arabe et l'espagnol (Observatoire de la langue française, 2010, p. 49).

L'importance et l'intérêt d'étudier les pays francophones sont justifiés entre autres par les raisons suivantes : le nombre de francophones vivant dans les pays en dehors de la France dépasse le nombre d'habitants de la France ; le pays où siègent le plus de francophones n'est pas depuis longtemps plus la France, mais le Congo. Les plus grandes villes francophones ne sont plus Paris, Lyon ou Marseille, mais Kinshasa de Congo, Casablanca marocaine et Abidjan de Côte d'Ivoire, malgré le fait que le français ne soit maîtrisé que par une partie de leur population (Holeš, Kadlec, 2012, p. 5).

La Francophonie est pleine de paradoxes et c'est pourquoi il est inévitable de prendre en compte le divers statut du français dans les pays francophones que lui reconnaît un territoire donné. Même dans le cas des États et gouvernements membres, associés ou observateurs de la Francophonie, celui-ci diffère considérablement : le français, parfois au

sein d'un même pays comme au Canada ou en Belgique, peut être la première langue parlée (langue maternelle), la langue principale de la scolarisation comme dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on parle parfois de « langue seconde », une des langues essentielles de l'enseignement secondaire ou supérieur (comme en Afrique du Nord), ou encore une langue étrangère parmi d'autres, avec parfois un enseignement précoce ou de type bilingue (Observatoire de la langue française, 2010, p. 103).

Les territoires où le français est parlé peuvent être divisés en quatre groupes. Le premier groupe comprend les territoires où le français est la langue maternelle d'une partie importante de la population. C'est le cas des pays européens francophones (la France, la Belgique, la Suisse, le Monaco), du Québec et aussi partiellement du Nouveau-Brunswick. Le deuxième groupe se compose des zones où le français a été la langue maternelle dans le passé mais reste encore la langue maternelle pour une minorité (le reste de l'ex-Acadie, la Louisiane et le Val d'Aoste). Le troisième groupe comprend des territoires où on parle créole (régions non-européennes de la France, Haïti, Maurice, les Seychelles). Le dernier groupe intègre les pays où le français n'est pas la langue maternelle, mais il est la langue officielle ou il éventuellement remplit d'importantes fonctions sociales (Kadlec, 2012, p. 11).

En Afrique, le français n'est pas la langue maternelle sauf quelques exceptions, et par conséquent, les populations locales ne peuvent pas s'y identifier de telle manière comme par exemple les québécois. Bien que les Africains aient accepté le mode de vie européen, ils ne renoncent pas en générale (sauf personnes maîtrisant mieux la langue française ou les villageois africains qui après avoir déménagé dans les villes sont isolés de leur ethnie) à leurs langues. En effet, Kadlec affirme que : « Le français est la langue qui a été récemment imposée par les colonisateurs français et belges en vue de remplacer les autres langues qui avaient suffisamment répondu aux besoins de communication de la population africaine. » Le français n'est ni une langue étrangère parce qu'il est souvent utilisé à l'échelle nationale ou comme une langue de législation, d'administration, d'éducation et de médias, ni la langue maternelle des Africains. Ainsi, il serait mieux de considérer le français comme une langue seconde de la population locale (Kadlec, 2012, p.11).

Kadlec (2012, p. 11) ajoute que déterminer le nombre de personnes qui maîtrisent le français en Afrique est très difficile faute d'informations peu crédibles et de données basées sur des estimations qui sont souvent surestimés. Cela concerne tant des informations de divers pays africains que celles des instances de la Francophonie traitant des données

fournies par les États membres qui, pour des raisons idéologiques, surestiment le nombre de personnes parlant français. En outre, le niveau du français de ces personnes, la fréquence de l'utilisation, même que la connaissance active ou passive de cette langue restent de grands inconnus.

Le français est la langue officielle ou l'une des langues officielles dans quatorze anciennes colonies françaises et trois colonies belges situées sur le continent africain. A l'inverse, la langue française occupe une position de premier plan dans quatre pays d'Afrique du nord-ouest (Algérie, Maroc, Tunisie et Mauritanie), où la seule langue officielle est l'arabe. Effectivement, la situation linguistique dans les états africains est très diversifiée : la population parle une seule langue locale (Tunisie, Burundi, Rwanda), la population parle plusieurs langues locales avec une domination d'une langue (Algérie, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, République centrafricaine, Gabon), mais dans la plupart des pays, on parle plusieurs langues sans qu'aucun d'eux ait une position privilégiée (Kadlec, 2012, p.12).

Actuellement dans le monde entier, 29 États souverains reconnaissent dans leur constitution le français, dont 13 comme langue officielle unique et 16 comme langue co-officielle. Le cas de l'Afrique est illustré dans le tableau suivant.

Tableau : Les divers statuts du français en Afrique

Statut du français en Afrique	Pays
Seule langue officielle	Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo
Une des langues officielles	Burundi, Cameroun, Centrafrique, Djibouti, Guinée équatoriale, Rwanda, Tchad,
Langue bénéficiant de dispositions juridiques privilégiées (enseignement, administration, etc.)	Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie

Source : <<http://www.francophonie.org/Denombrement-des-francophones.html>>, tableau élaboré par l'auteur

L'annexe 1 nous rapproche les états africains concernant la Francophonie, la région où ils se trouvent, la place que le français y occupe, le nombre d'habitants et de francophones, l'année d'adhésion et le statut à l'OIF. Ce tableau nous permet de construire une image complexe comparant de différentes situations des états particuliers.

Pour conclure cette première partie nous pouvons rappeler que le français a en Afrique une position spécifique. Il est arrivé sur le continent noir pendant la période de colonisation par les Français et les Belges. En général, il s'agit de la langue seconde apprise sur les bancs de l'école. Cela signifie que les Africains francophones utilisent le plus souvent deux systèmes linguistiques ayant chacun un statut sociopolitique différent (situation de diglossie) avec le français langue officielle. Malgré le fait que le français y est la langue seconde, il représente un outil de promotion sociale, d'ouverture à l'autre (dans les pays où plusieurs langues nationales cohabitent) et enfin d'ouverture vers l'extérieur (français parlé sur les cinq continents), alors sa fonction sociale ne peut pas être contestée. En outre, le grand territoire africain où on parle français et d'environ cent millions de locuteurs ont conditionné la naissance de plusieurs variantes de ce parler français en Afrique francophone, mais toujours reconnues comme langue française et utilisées dans l'administration, dans l'enseignement et dans différents domaines sociaux.

En ce qui concerne l'évolution démographique des pays francophones, selon Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, l'Europe, qui comptait en 2000 près de la moitié des francophones de la planète, ne regroupera plus que 12% de ceux-ci en 2050. Il est évident que le centre du français se déplace en Afrique qui regroupera en 2050 85% de francophones contre un francophone sur 100 en 1960 (forumfrancophonie2012.org, 2012).

Il paraît que pour des raisons historiques, économiques, culturelles et sa force démographique, l'Afrique occupe une place privilégiée dans la Francophonie qui a été bâtie notamment par des hommes du Sud, principalement le Sénégalais Léopold S. Senghor, le Tunisien Habib Bourguiba et le Nigérien Hamani Diori, qui ont vu dans la langue française un héritage commun à faire fructifier. Non seulement le passé, mais aussi l'avenir de la Francophonie dépendra du continent africain. Pour cela il est inévitable que les pays du Nord de la Francophonie fassent des gestes de solidarité et soient prêts à aider des pays francophones d'Afrique, dans des différents domaines dont la nutrition, l'éducation, les droits des femmes, etc. Ceux-ci pourront en retour profiter de se faire entendre sur la scène internationale d'une façon plus importante. La Francophonie est, en effet, une organisation internationale dont chacun des membres devrait profiter.

2 Rôle centrale de l'Afrique dans l'histoire de la Francophonie

Après avoir spécifié le statut et le rôle du français sur le continent noir, nous prêtons l'attention à la naissance de l'Organisation internationale de la Francophonie formée des décombres des empires coloniaux français et belges en Afrique. Ainsi, au départ de ce chapitre, nous pouvons supposer que la décolonisation ne met pas fin à la présence du français en Afrique mais semble, au contraire dans le cas de l'Afrique noire du moins, la renforcer car les indépendances coïncident avec la naissance d'un projet culturel et politique centré sur la langue française : la Francophonie.

2.1 Accès à l'indépendance des colonies françaises et belges

2.1.1 Cas des colonies françaises

Dès 1944, après la Libération du territoire français, l'Empire colonial y participant commence à s'agiter. La France accorde successivement l'indépendance à ses colonies : après la libération de l'Indochine, la France accorde l'indépendance au Laos, au Cambodge et au Vietnam lors des accords de Genève (1954) négociés par le gouvernement Pierre Mendès France. Ensuite, des mouvements indépendantistes se poursuivent en Afrique. Il faut mentionner que parmi trois options de décolonisation telles que l'assimilation¹, l'autonomie interne² ou l'indépendance, les pays africains ont pris la route de la décolonisation par l'indépendance. Les deux pays du Maghreb, la Tunisie et le Maroc sont libérés en 1956 tandis que l'Afrique noire gagne son indépendance en 1960. Le cas de l'Algérie est par sa position particulière plus compliqué. Les Français ne sont pas prêts à abandonner ce territoire considérée comme une partie intégrante de la France ce qui aboutit à la guerre d'Algérie (Schmittová, Schmitt, 2006, p.88). La guerre d'Algérie avait pris fin en 1962 provoquant en France la crise de régime (1958) laissait des blessures profondes, qui ne sont toujours pas totalement refermées aujourd'hui.

Malgré les deux guerres de libération menées en Indochine (1946-1954) par le Vietminh, et en Algérie (1954-1962) par le Front de libération nationale (FLN), il faut rappeler qu'une grande partie des pays colonisés ont fait le choix, pour arriver à l'indépendance, de la négociation consensuelle avec l'ancienne métropole. C'est le cas notamment de la grande

¹ Un mode de décolonisation qui attribue aux indigènes l'égalité civile et politique et, corrélativement, intègre l'ex-colonie à l'État colonisateur (universalis.fr).

² Une modalité de décolonisation où, d'une part, les ex-colonies disposent du droit d'édicter leurs propres lois dans un nombre de domaines plus ou moins large, d'autre part, le pouvoir central conserve en principe les compétences d'affaires étrangères, militaires et de l'ordre intérieur (universalis.fr).

majorité des pays de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, et tout particulièrement du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Gabon (Taraud, 2008, p. 93). Pour comprendre les événements menés à l'indépendance des colonies africaines, on doit remonter à l'époque après la Seconde Guerre mondiale. A ce temps-là, ils se développent les aspirations nationalistes et les tensions entre communautés, notamment en Algérie et en Tunisie ; les États-Unis proclament leur opposition au colonialisme ; et l'autorité des Français diminue à Madagascar de fait de l'occupation de cette colonie par le Royaume-Uni. Pour trouver une réponse du futur rôle de l'Empire, la conférence de Brazzaville (30 janvier - 8 février 1944) est organisée dont le résultat est la transformation de l'Empire colonial français en une Union française constituée de trois structures étroitement liées : la métropole ; les départements (Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte) et territoires (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, terres australes et antarctiques françaises) d'outre-mer disposant de la pleine et entière citoyenneté ; et les États et territoires associés possédant une « citoyenneté relative » (assemblées élues sur la base de deux collèges). En 1958, tandis que la guerre d'Algérie éclate et que l'Indochine, la Tunisie et le Maroc sont déjà indépendants, la Constitution de la 5^e République transforme l'Union française en Communauté franco-africaine. Mais la Guinée dit « non » au référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 ce que explique Ahmed Sékou Touré - dirigeant panafricaniste de UGTAN³, fondateur du RDA⁴ et président du Parti démocratique de Guinée - en ces termes : « Le projet de Constitution ne doit pas s'enfermer dans la logique du régime colonial qui a fait juridiquement de nous des citoyens français, et de nos territoires, une partie intégrante de la République française Une et Indivisible. Nous sommes africains et nos territoires ne sauraient être une partie de la France. Nous serons citoyens de nos États africains, membres de la Communauté franco-africaine. » Ainsi, le 2 octobre 1958, la Guinée se détache de la France alors que l'ensemble des territoires français d'Afrique subsaharienne disent « oui » à la Communauté rassurant de leur forte volonté de lien avec la métropole. C'est seulement à partir du discours du général de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie, le 16 septembre 1959, que la question de l'indépendance s'imposera tant en Afrique occidentale qu'équatoriale. Après cette date, ils se déroulent les négociations en vue d'affirmer les modalités générales de l'indépendance puisque la majorité des États associés qui avaient dit « oui » à la Communauté franco-africaine en 1958 refusèrent, dans

³ Union générale des travailleurs de l'Afrique noire, fondée en janvier 1957

⁴ Rassemblement démocratique africain

leur grande majorité, de participer ensuite à une « Communauté rénovée » (Taraud, 2008, p. 94-95). De cette façon l'année 1960 devient celle des indépendances africaines. Les dates d'accès à l'indépendance pour chaque pays sont introduites dans l'annexe 2.

2.1.2 Cas des colonies belges

Le Congo Belge et le Ruanda-Urundi (futurs Burundi et Rwanda) représentent des colonies belges en Afrique lors de l'Empire colonial belge. L'État Indépendant du Congo est devenu en 1908 le Congo Belge. Bien que le Congo soit devenu francophone grâce à la colonisation belge, on reproche à la Belgique ne pas avoir facilité ni l'acquisition du français ni sa maîtrise par les autochtones. A la place de développer le côté sociale de la colonie, la Belgique y pratique une politique ultra-colonialiste, ne formant que des cadres subalternes et privant l'accès de ses universités aux indigènes. A la fin des années cinquante, les Congolais créent des partis politiques qui défendront leurs intérêts à la table ronde de Bruxelles. L'indépendance est fixée au 30 juin 1960. Après l'accès à l'indépendance, le Congo libre séduit par « l'humanisme », « la générosité culturelle » du système colonial français et le développement de l'enseignement dans ses territoires d'outre-mer vise à établir les relations étroites avec la France, le fondement de « l'émergence du domaine et du monde francophones » (universalis.fr).

Suite aux revendications indépendantistes, Rwanda et Burundi sont aussi libérés de la tutelle belge en 1962 et se trouvent sous le contrôle de l'O.N.U., aussi pour leurs conflits intérieurs irrésolus (universalis.fr). Les anciennes colonies belges deviennent membres de la Francophonie en 1970 (Burundi et Rwanda) et en 1977 (Congo).

Ces rappels historiques sur les indépendances africaines nous amènent à nous poser la question suivante : « Quelles sont les conséquences des processus d'indépendance sur la relation des nouveaux pays indépendants avec la francophonie et la Francophonie ? Il semble que là où l'indépendance a été obtenue pacifiquement, les relations avec le monde francophone et la Francophonie sont bien meilleures qu'ailleurs. En effet, le cas de l'Algérie dont l'indépendance est le fruit de la violence et, pour des torts qui subsistent malgré le temps, elle ne fait pas partie de l'OIF jusqu'à aujourd'hui, paraît confirmer cette supposition. En ce qui concerne la francophonie dans le reste de l'Afrique, depuis l'accès des colonies à l'indépendance, elle s'est bien développée : selon l'OIF (2014), 96,2 millions de francophones vivent dans les pays membres africains faisant partie de l'OIF, non seulement en raison de l'évolution démographique, mais aussi grâce à la naissance de plusieurs opérateurs francophones (médias, regroupements professionnels, associations ou

organismes institutionnels œuvrant au rayonnement international de la Francophonie) et à la scolarisation (66,6% d'apprenants du et en français dans le monde viennent des régions « Afrique subsaharienne et océan Indien » et « Afrique du Nord et Moyen-Orient »).

2.2 Rôle des leaders des indépendances africaines dans la promotion du français en Afrique et dans la création de la Francophonie

L'accès à l'indépendance des colonies françaises et belges a conditionné la formation de la future Francophonie institutionnelle. C'était notamment de personnalités africaines (Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Hamani Diori, etc.) ayant en commun d'avoir été de grandes figures du mouvement des indépendances dans les années cinquante et soixante, qui ont pris l'initiative à concevoir le projet de structurer l'ensemble des pays francophones (Tréan, 2006, p. 20) avec Senghor à la tête. Lors de ses études en France, il rencontre Aimé Césaire, avec lequel il se fera porte-parole de la « négritude ». En 1935, il devient le premier Africain agrégé de l'Université de Paris. Après la Libération, quand les colonies obtiennent une représentation à l'Assemblée nationale, Senghor devient député du Sénégal à l'Assemblée nationale française (1945), secrétaire d'Etat dans le cabinet Edgar Faure (1955-56), ministre-conseiller au début de la 5^e République (1959). Le 5 septembre 1960, Senghor commence à tenir le mandat du Président de la République du Sénégal indépendant pour quitter 20 ans plus tard volontairement sa fonction. Son homologue, Habib Bourguiba, diplômé de droit et de sciences politiques à Paris, devient un interlocuteur dans les pourparlers menés avec le gouvernement français présidé par Pierre Mendès-France, aboutissant à l'autonomie interne de la Tunisie en 1955, puis à son indépendance en 1956. Comme premier chef de gouvernement de la Tunisie indépendante et futur Président de la République (8 novembre 1957, après l'abolition de la monarchie), Bourguiba lance d'importantes réformes en vue de moderniser la société traditionnelle tunisienne, concernant la laïcisation de l'Etat, le statut des femmes, l'interdiction de la polygamie, l'autorisation du divorce et de l'avortement. Une autre personnalité africaine incontournable, Hamani Diori, « père-fondateur » d'origine nigérienne occupe d'importantes fonctions politiques : la tête du Parti progressiste nigérien, député du Niger à l'Assemblée nationale française (1946), initiateur (avec Félix Houphouët-Boigny) du Rassemblement démocratique africain et, surtout, le président nigérien et promoteur actif de la future Francophonie pour convaincre les autres pays francophones d'Afrique de

participer à des projets de coopération culturelle et économique (ladocumentationfrancaise.fr).

En Afrique, la décolonisation a donné naissance à une vingtaine d'États indépendants qui ont choisi le français pour langue officielle. Pour les pères de la Francophonie, le français était d'abord une langue internationale, un atout permettant l'intégration de leur pays en communauté des nations, un outil nécessaire à leur développement. Senghor a dénommé le français comme « un outil précieux trouvé dans les décombres du colonialisme » et ainsi a répondu à la question pourquoi il écrit dans cette langue « parce que nous sommes des métis culturels, parce que, si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle ». En effet, le français pour les pionniers de la Francophonie, représentait un humanisme et devait ainsi fonder une communauté de valeurs. La mission de vie de Senghor a été justement exprimé par René Rémond dans l'hommage que lui rendu au lendemain de sa mort : « C'est en étudiant nos écrivains que Senghor a pris conscience de son appartenance à une civilisation différente mais non inférieure. De cette différence, il a fait une richesse. À partir de la notion de négritude, il a fait l'apologie du métissage. » (Tréan, 2006, p. 20,21).

2.3 Création de l'ACCT

Selon Tréan (2006, p. 21) « Senghor rêvait de fraternité entre peuples blancs et noirs et pensait que le français pouvait en constituer le socle. Il croyait en un continent africain sur lequel le français fonderait une solidarité entre les nouveaux États et une relation privilégiée avec l'ancien pays colonisateur. Le Tunisien Habib Bourguiba ajouta à cette philosophie l'idée d'institutionnaliser ces liens et, en 1966, le Nigérien Hamani Diori proposa, dans la même ligne, la création d'une organisation internationale francophone. » Après 20 ans d'attente,⁵ leurs visions commencent à se réaliser par le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones se tenant à Versailles, en février 1986. C'est à ce temps-là que la France dote l'ensemble francophone d'une dimension politique. Même si entre temps, l'Agence de coopération culturelle et technique (1970) a été créée, ses objectifs⁶ ont été limités comme le montre aussi clairement le nom de cette instance.

⁵ Pour éviter l'incompréhension et les accusations éventuelles de néo-colonialisme du fait de rassembler des pays récemment indépendants, la France préfère attendre 20 ans pour pouvoir assumer son rôle central dans une organisation internationale francophone (Tréan, 2006, p. 21).

⁶ Selon l'OIF (2014), l'Agence de coopération culturelle et technique a été chargée à son origine de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux.

Cependant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), fondée autour du partage d'une langue commune, le français, a joué à l'époque un rôle important en tant que prédécesseur de la Francophonie d'aujourd'hui. Le traité - fruit des efforts des personnalités telles que Senghor (Sénégal), Diori (Niger), Bourguiba (Tunisie) et du Prince Sihanouk (Cambodge), instaurant l'ACCT a été signé à Niamey (Niger) par 21 pays⁷. Il s'agit de la première organisation intergouvernementale francophone dont le premier Sommet des pays ayant le français en partage se réunit en 1986 à Versailles (France), à l'invitation du Président de la République française François Mitterrand. 42 Etats et gouvernements y participant ont retenu quatre domaines principaux de coopération multilatérale : le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information scientifique. « A la culture et à l'éducation, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme), le développement durable, l'économie et les technologies numériques. » Ainsi, lors de la 12^e Conférence ministérielle de la Francophonie en 1998 à Bucarest L'ACCT devient l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), puis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005 (francophonie.org).

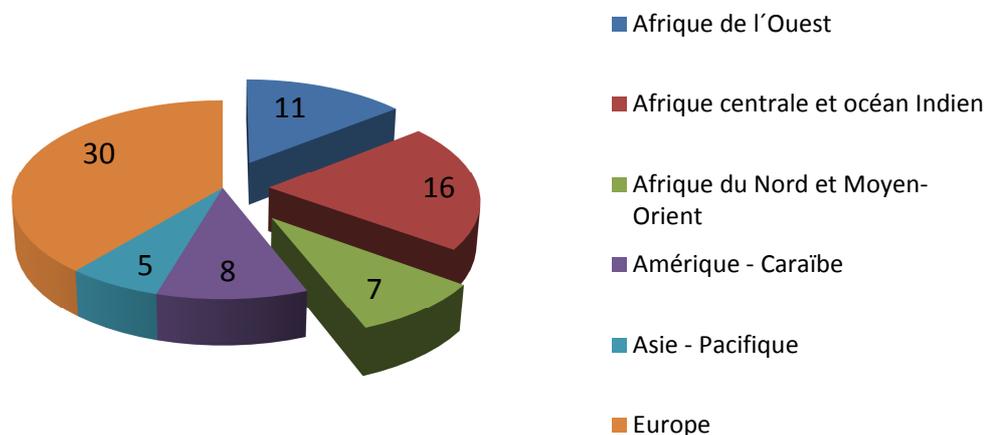
Aujourd'hui, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte 77 États et gouvernements membres ou observateurs dont 31 pays africains (voir annexe 1 - La Francophonie en Afrique). En 1970, 14⁸ de 21 pays membres de l'ACCT appartenaient au continent noir. Pendant 40 ans, comme l'effet de la mondialisation creusante, le nombre d'États et gouvernements apparentés à l'OIF a presque quadruplé. A part des pays étant autrefois sous administration ou sous tutelle française, l'organisation compte ses membres sur cinq continents du monde, à titre d'exemple, plus de la moitié des pays membres de l'Union européenne s'y trouvent. Cependant, l'Afrique continue d'y occuper une place considérable, comme nous le montre le graphique ci-dessous :

⁷ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam.

⁸ Aujourd'hui l'OIF compte 31 pays africains sur 77 États et gouvernements dont 57 membres et 20 observateurs.

Graphique : Répartitions des États et gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le monde

États et gouvernements de l'OIF selon les régions du monde



Source : <<http://www.francophonie.org/-77-Etats-et-gouvernements-.html>>, graphique élaboré par l'auteur

Dans cette deuxième partie du chapitre 2, nous avons démontré le rôle clé des anciennes colonies africaines dans l'instauration l'Organisation internationale de la Francophonie en rappelant que la Francophonie a été voulue par des chefs d'états indépendants qui cherchaient à défendre, en même temps que la langue, des intérêts économiques, politiques et culturels communs. Cependant, à cause de l'ouverture de l'organisation au monde entier, la représentativité des pays africains au sein de l'OIF a diminué d'une façon significative. La Francophonie a dépassé les frontières des anciennes colonies françaises et ainsi nous pouvons nous poser la question suivante : Malgré la diversification des pays membres de l'OIF, l'Afrique dispose-t-elle d'une place privilégiée dans ses institutions ?

3 Afrique et OIF aujourd'hui

3.1 États et gouvernements membres, membres associés et observateurs ; les populations concernées

Dans le troisième chapitre, nous allons examiner les relations actuelles entre l'OIF et l'Afrique. Nous répondrons à la question posée à la fin du chapitre précédent se portant sur le rôle du continent noir dans la Francophonie, notamment au sein de ses instances et opérateurs.

L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle compte, à ce jour, 57 États et gouvernements membres et 20 États observateurs, représentant une population de plus de 890 millions de femmes et d'hommes sur cinq continents du monde (voir annexe 3). D'après l'annexe 3, on peut constater que les États et gouvernements membres sont en général les pays où le français est la langue maternelle (le cas de la France, Belgique, etc.) ou les anciennes colonies françaises, belges ou leurs voisins (nombreux pays de l'Afrique, ancienne Indochine française, etc.). Par contre, il semble que les États observateurs sont surtout des pays dont l'histoire n'est pas étroitement liée avec celle de la France. Il s'agit surtout des anciennes républiques soviétiques, d'anciens pays satellites de l'URSS, mais aussi de l'Autriche.

L'Afrique qui compte au total 54 pays, fait partie de l'OIF avec 31 pays dont 30 pays bénéficiant du statut de « Membre de plein droit » et un pays, le Mozambique, ayant « Statut d'Observateur » attribué en 2006 (voir annexe 1). A part de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Mozambique, ancienne colonie portugaise, fait partie de différentes organisations internationales telles que la Communauté des pays de langue portugaise ou Commonwealth of Nations (universalis.fr). Ainsi, nous pouvons en déduire que le Mozambique désire faire entendre sa voix auprès des organisations internationales et ouvrir une porte vers le monde entier. D'après le document « Statuts et modalités d'adhésion »⁹, ce sont notamment les pays bénéficiant du statut de « Membre de plein droit » qui exercent le plus grand pouvoir au sein des institutions : « ils participent pleinement à l'ensemble des instances de la Francophonie (Sommet de la Francophonie,

⁹ Le document « Statuts et modalités d'adhésion » portant à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant le français en partage a été adopté par le 9^e Sommet de la Francophonie (Beyrouth, le 18-20 octobre 2002) et amendé par le 11^e Sommet de la Francophonie (Bucarest, 28-29 septembre 2006). Il est disponible sur le site de l'OIF <<http://www.francophonie.org/Les-modalites-d-adhesion-a-l.html>>

Conférence ministérielle de la Francophonie, Conseil permanent de la Francophonie). Ils participent également aux :

- Conférences ministérielles sectorielles de la Francophonie,
- Commissions du Conseil permanent de la Francophonie (Commission politique, Commission économique, Commission de coopération et de programmation, Commission administrative et financière).

Les membres de plein droit sont seuls admis :

- à présenter des candidatures aux postes à pourvoir dans les institutions de la Francophonie,
- à se porter candidats pour accueillir les réunions des instances (Sommet, Conférence ministérielle de la Francophonie et Conseil permanent de la Francophonie),
- à prendre part à un vote au sein des instances mentionnées ci-dessus. »

Quant au Mozambique qui dispose du « Statut d'Observateur », il assiste aux instances suivantes :

- au Sommet, sans intervenir dans les débats,
- à la Conférence ministérielle, dans les mêmes conditions. Ils peuvent toutefois, après accord de la présidence, présenter une communication,
- aux sessions du Conseil permanent de la Francophonie, sans prise de parole et sans prise en charge.

L'Afrique est le continent qui rassemble le plus grand nombre des pays membres de l'OIF (devant l'Europe ayant 15 États membres permanents) d'où résulte leur force lors de la prise des décisions tant stratégiques que quotidiennes sur le futur de l'organisation. En outre, il s'agit des régions où on recense le plus grand nombre de francophones, avec 96,2 millions. Selon les projections de l'OIF (2014), en 2050, on y trouvera près de 85% des locuteurs du français (plus d'un demi-milliard sur 715 millions de francophones). Tous ces faits confirment bien le rôle de premier plan des pays membres africains dans l'OIF. Mais quelle fonction remplissent-ils au sein des institutions particulières de cette organisation ?

3.2 Structures organisationnelles, objectifs, missions

Dans ce sous-chapitre, nous prêtons attention à la Francophonie du point de vue organisationnel. Nous rapprochons sa structure, ses missions aussi que les buts à atteindre en prenant en compte le continent africain.

La Charte de la Francophonie (article 2) désigne trois instances de décisions : La Conférence (ou le Sommet) des chefs d'État et de gouvernement, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Ces instances décident des grandes lignes de la politique de la Francophonie (francophonie.org).

Le Sommet se réunit tous les deux ans pour définir les orientations principales politiques de la Francophonie et il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il décide sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF. En outre, il élit le Secrétaire général de la Francophonie. « Le Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde, dans un Cadre stratégique décennal. Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. » Le dernier Sommet avait lieu à Kinshasa (République Démocratique du Congo) en 2012. Le prochain Sommet se tiendra à Dakar (Sénégal) qui accueillera déjà pour la deuxième fois des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Ce Sommet sera le sixième Sommet¹⁰ se tenant en Afrique ce qui signifie que l'Afrique est le plus important continent accueillant des Sommets de la Francophonie (avec la présidence de près de la moitié des Sommets). La Conférence ministérielle de la Francophonie, composée des ministres des Affaires étrangères ou des ministres en charge de la Francophonie, veille à l'exécution des décisions prises lors des conférences des chefs d'État et de gouvernement en se réunissant chaque année afin d'assurer la continuité politique du Sommet. Les États et gouvernements membres ou observateurs du Sommet y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie. « La CMF a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. Elle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone. » (francophonie.org).

¹⁰ après les Sommets de 1989 au Sénégal, de 1993 au Maurice, de 1995 au Bénin, de 2004 au Burkina Faso, de 2012 en République Démocratique du Congo

La dernière instance, mais pas la moins importante - le Conseil permanent de la Francophonie, présidé par le Secrétaire général de la Francophonie, est composé des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement membres dont le rôle est d'assurer la préparation et du suivi du Sommet. Entre autres le CPF a notamment pour missions « de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF, d'examiner les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (budget) et d'exercer un triple rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. » Elle se compose de quatre commissions spécialisées préparant les travaux du CPF : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation, la commission administrative et financière (francophonie.org). Le 28 mars 2014 à Paris avait lieu la 91ème session du Conseil permanent de la Francophonie où Yamina Benguigui, ancienne ministre déléguée chargée de la Francophonie de la France, a présenté le programme « 100 000 professeurs pour l'Afrique », lancé à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie. Elle l'a justifié ainsi : « Le droit des femmes, l'éducation des filles, la formation au français, voilà des enjeux essentiels pour notre francophonie (...) » (diplomatie.gouv.fr). Effectivement, cette action nous montre bien que l'Afrique reste au centre des intérêts de la Francophonie.

Outre les instances de la Francophonie, il existe deux fonctions importantes au sein de l'OIF. Premièrement, c'est la fonction du Secrétaire général qui assure un lien direct entre les instances et le dispositif opérationnel de la Francophonie. La Charte le désigne comme la « clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie ». Il est le représentant légal de l'OIF dont il conduit l'action politique. Il représente son porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement avec la possibilité de réélection. Actuellement, le secrétaire général de la Francophonie est l'ancien président de la République du Sénégal, Abdou Diouf qui a remplacé, en 2003, l'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'origine égyptienne Boutros Boutros-Ghali, premier Secrétaire général de la Francophonie. Selon l'OIF (2014), Abdou Diouf a contribué « à faire entendre la voix du Sénégal dans le monde et a lutté pour une plus grande unité africaine, notamment en assumant les fonctions de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA, juillet 1985 - juillet 1986 puis en 1992) et Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO, juillet 1991 - juillet 1992). » Aujourd'hui, on peut supposer qu'il défend les intérêts de toute l'Afrique auprès de la Francophonie. Deuxièmement, c'est la fonction d'administrateur désigné par le secrétaire

général également pour quatre ans. Il a pour principales missions « d'exécuter, d'animer et de gérer la coopération intergouvernementale multilatérale, ainsi que d'assurer, sous l'autorité du Secrétaire général, la gestion des affaires administratives et financières ». Cette fonction est actuellement exercée par Clément Duhaim.

L'Afrique joue également un rôle important au sein des opérateurs de l'OIF. Dans l'Association internationale des maires francophones les villes du continent noir sont fortement représentées ce qui leur permet de bénéficier d'un espace d'échange, de réflexion et de dialogue autour des pratiques de gestion territoriale.¹¹ L'autre opérateur, TV5MONDE, a lancé récemment la première webtv entièrement consacrée à l'Afrique « TV5MONDE + Afrique ». Par ailleurs, l'Université Senghor d'Alexandrie créée en mai 1989 par le Sommet de Dakar et consacrée au développement africain est une université internationale en langue française qui a pour vocation de former et de perfectionner des cadres et des formateurs de haut niveau (francophonie.org). L'Agence universitaire de la Francophonie qui s'occupe de renforcer la coopération entre universités francophones dispose de quatre bureaux en Afrique (Rabat, Dakar, Yaoundé et Antananarivo) et trois de ses six instituts se situent aussi en Afrique : Institut de la francophonie pour l'entrepreneuriat (IFE) à Réduit, Maurice ; Institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et des formations à distance (IFIC) à Tunis, Tunisie ; Institut de la Francophonie pour la gouvernance universitaire (IFGU) à Yaoundé, Cameroun (auf.org). Selon le Cadre stratégique du X^e Sommet¹² les missions de la Francophonie sont définies ainsi :

- « promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique,
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme,
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche,
- développer la coopération au service du développement durable,

Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux TIC. »

Pour conclure ce chapitre, on peut constater que l'Afrique ne dispose pas seulement de la plus grande représentation des États au sein de la Francophonie, mais elle est bien présente

¹¹ Depuis sa création, l'AIMF a ainsi soutenu plus de 700 projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, du développement économique, de la santé, de l'éducation, de la préservation du patrimoine, ou encore de la modernisation et de la formation des services municipaux.

¹² disponible sur Internet <<http://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>>

dans ses instances particulières. De plus, les missions de l'OIF répondent aux besoins du continent africain qui est souvent tourmenté par de graves désordres, manque de démocratie et de respect des droits de l'Homme. C'est là où toujours de nombreuses personnes sont privées de l'éducation et où les jeunes sont fortement présents. Ainsi, nous pouvons dire que, d'une certaine manière, la Francophonie est faite pour l'Afrique.

4. Afrique et Francophonie aujourd'hui : les cas de la Tunisie, du Sénégal et de la République démocratique du Congo

Dans ce dernier chapitre, nous prenons les trois pays choisis dont nous rapprochons la relation avec la Francophonie. Comme il n'aurait pas de sens d'étudier des pays dont les conditions géographiques ou historiques sont semblables, nous nous sommes appuyés sur la diversité : un pays du Maghreb, l'autre de l'Afrique d'Ouest et le dernier de l'Afrique équatoriale dont deux anciennes colonies françaises et une ancienne colonie belge.

4.1 Tunisie

La Tunisie est dans ce chapitre le représentant des pays du Maghreb (mot arabe signifiant «le Couchant») regroupant quatre pays à l'extrémité nord-ouest de l'Afrique, soit l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Trois de ces pays sont membres officiels de la Francophonie (à part l'Algérie) et participent à ce titre aux Sommets de la Francophonie. Ils ont tous pour langue officielle l'arabe. Cependant, ils accordent une place importante au français dans l'enseignement, les médias écrits et électroniques, ainsi que dans diverses productions culturelles (musique, théâtre, cinéma et littérature). Selon Bianchini (2007) « bien que le nombre total de francophones de l'Afrique subsaharienne soit supérieur à celui du Maghreb, le pourcentage de francophones « réels » que l'on trouve au Maghreb, par rapport à sa population totale, est nettement supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne, qui recueille un pourcentage plus important de francophones « occasionnels »¹³. Quant à la Tunisie, ancien protectorat français (1881-1956), elle a une population près de deux tiers francophone¹⁴ (AFI, 2012, p. 239).

Après avoir eu le statut du protectorat français, La Tunisie a obtenu l'indépendance le 20 mars 1956 ce qui déclenche l'arabisation marquant la fin de la domination d'une langue étrangère imposée à travers les institutions, particulièrement l'éducation (AFI, 2012, p. 254). Cependant selon Kadlec (2012, p.106) l'arabisation en Tunisie était beaucoup moins intense que dans les cas du Maroc et de l'Algérie, et le statut du français et du bilinguisme français-arabe n'était pas aussi contesté que dans le reste du Maghreb.

Du point de vue politique, durant ses 50 ans d'indépendance, la Tunisie n'avait que deux présidents : Habib Bourguiba (mentionné dans le chapitre 2) qui a été destitué de sa

¹³ Les francophones réels ont du français (langue première, seconde ou d'adoption) une maîtrise courante et en font un usage habituel alors que la pratique du français des francophones occasionnels est limitée soit par une maîtrise rudimentaire ou spécialisée, soit par un usage circonstanciel (culture.gouv.fr).

¹⁴ 6 639 000 de locuteurs du français de toute la population de 10 732 900.

fonction en 1987 par le premier ministre Zine el-Abidine Ben Ali. Ben Ali a d'abord mené un régime modéré et s'est efforcé de réanimer l'économie du pays. Néanmoins, il a renoncé peu à peu, à la gouvernance démocratique (Holeš, Kadlec, 2012, p. 273). La révolte des rues survenue durant l'hiver 2010¹⁵-2011 conduisait à la fuite de sa famille et à la chute du régime. En automne (le 23 octobre 2011), avaient lieu en Tunisie les premières élections démocratiques d'un gouvernement de coalition et d'une Assemblée Nationale Constituante (ANC) de 217 membres, chargée de rédiger une nouvelle Constitution (AFI, 2012, p. 254). A la demande des autorités tunisiennes et en partenariat avec le ministère de l'Intérieur tunisien, l'Organisation internationale de la Francophonie dont la Tunisie est membre de 1970, a sollicité le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL) pour mettre en œuvre un programme d'accompagnement et de formation des forces de sécurité tunisiennes en charge de la sécurisation du processus électoral en Tunisie. Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en juillet avec les Autorités de la République Tunisienne, l'OIF a accompagné le processus électoral de transition en Tunisie et a mené la mission d'observation lors des élections du 23 octobre 2011(francophonie.org).

En 2014, la coopération entre l'OIF et la Tunisie se resserrent encore : quelques semaines après l'adoption de la nouvelle Constitution, lors la visite de Tunis du 25 au 28 février, le Directeur de l'OIF à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Christophe Guilhou, a identifié avec les nouvelles autorités de transition et les associations de la société civile plusieurs secteurs d'intervention prioritaires. L'OIF prévoit notamment d'approfondir son accompagnement pour la préparation des prochaines élections présidentielle et législatives, mais aussi en soutien aux réformes majeures engagées dans le domaine des droits de l'Homme, de la justice en période de transition ainsi que dans le secteur des médias. De même, le premier ministre de la République de Tunisie, Mehdi Jomaa, a rendu visite le 29 avril 2014 au Secrétaire général de la Francophonie au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris. Au cours de leur rencontre, le Secrétaire général lui a assuré de la disponibilité de l'OIF à renforcer ses actions d'accompagnement en faveur de la Tunisie, notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales, ainsi que dans de nombreux autres domaines. De son côté, le

¹⁵ Vendredi le 17 décembre 2010, Mohammed Bouazizi, 26 ans, chômeur, et par force vendeur ambulant de fruits et légumes à Sidi Bouzid, se fait confisquer sa marchandise par la police, se rebelle, puis s'immole par le feu devant la préfecture. Il déclenche ainsi des manifestations populaires pacifiques, durement réprimées. C'est la réaction contre la cherté de la vie, la frustration des chômeurs diplômés ou non, le mépris des autorités et la dureté de la police (AFI, 2011, p. 264).

Premier ministre tunisien a réaffirmé l'attachement de son pays à développer une coopération encore plus renforcée avec l'OIF en insistant sur l'importance de la langue française pour le développement du pays (francophonie.org). Depuis la révolution, la Tunisie semble donc renforcer ses liens avec l'OIF qu'elle paraît considérer comme un soutien à la transition démocratique.

4.2 Afrique subsaharienne

Le Sénégal et La République démocratique du Congo font partie de l'Afrique subsaharienne qui comprend 21 pays présents aux Sommets de la Francophonie. Les frontières des pays de l'Afrique subsaharienne sont nées de la présence des anciennes colonies européennes, particulièrement de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et du Portugal. Selon les endroits, le pourcentage de francophones « réels » varie de 0,1% à 35%, tandis que celui des francophones « occasionnels » oscille entre 4% et 40%. Dans la grande majorité de ces pays, la langue officielle est le français, auquel s'ajoutent l'espagnol (Guinée-Equatoriale), l'arabe (Djibouti, Tchad), l'anglais (Cameroun), le kirundi (Burundi) et le kinyarwanda (Rwanda). Le portugais est langue officielle au Cap-Vert, en Guinée-Bissau ainsi qu'à São Tomé e Príncipe. Selon AFI, la situation du français en Afrique subsaharienne est particulière : langue de l'administration, de l'enseignement aussi que de la communication internationale. « Le français est, dans la vie quotidienne en contact permanent avec les langues africaines, habituellement langues d'usage, ce qui a pour conséquence le développement de nouveaux parlars français adaptés aux réalités du continent africain, si bien que l'on parle parfois de « français d'Afrique ». » (AFI, 2012, p. 7)

4.2.1 Sénégal

Le Sénégal est un pays situé à l'extrême ouest du continent africain. À l'exemple de nombreux pays d'Afrique, le Sénégal est caractérisé par une diversité linguistique et culturelle. Le français y dispose du statut de la langue officielle¹⁶. Six langues ayant le statut de langues nationales sont les suivantes : le wolof, le sérère, le poular, le mandingue, le soninké et le diola.¹⁷ En 1895, le Sénégal est devenu officiellement une colonie française administrée par la ville de Saint-Louis. En 1902, l'administration coloniale a déménagé à Dakar, qui devint la capitale de l'ensemble de l'Afrique occidentale française. A l'époque

¹⁶ 3 132 000 de locuteurs français de toute la population de 12 969 606 (AFI, 2012, p. 12).

¹⁷ <http://www.francophoniedakar2014.sn/Presentation.html>

coloniale, la connaissance du français était considéré comme très prestigieuse. Comme les Africains instruits pouvaient obtenir des avantages sociaux et matériels considérables, de nombreux parents ont exigé que leurs enfants puissent apprendre le français. En apprenant le français, ils se sont souvent identifiés avec la langue et la culture françaises, et ils sont devenus des défenseurs zélés de l'utilisation du français. Le Sénégal avait une position particulière au sein de l'Afrique de l'Ouest française : depuis 1914, les sénégalais avaient été représenté auprès du parlement français, et deux ans plus tard, les habitants des villes de Saint-Louis, Rufisque, Gorée et Dakar ont obtenu la nationalité française ce qui leur a permis d'élire leurs représentants locaux (Kadlec, 2012, p. 140). Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu quatre présidents. Le premier, Léopold Sédar Senghor, un des pères fondateurs de la Francophonie (voir le chapitre 2), a gouverné de 1960 à 1980, avant de transmettre le pouvoir pacifiquement à Abdou Diouf, le secrétaire général actuel de l'OIF. Le scrutin de 2012 s'est soldé par la victoire de l'ancien Premier ministre Macky Sall face au président sortant Abdoulaye Wade élu en 2000 (francophoniedakar2014.sn). Même si la vie au Sénégal ne semble pas être facile¹⁸, le Sénégal compte parmi les pays les plus stables d'Afrique. Il est souvent cité comme un exemple de la démocratie africaine à suivre, parce que depuis l'indépendance en 1960, il n'y avait pas de coup d'Etat (Kadlec, 2012, p. 143). Le Sénégal appartient aux premiers états membres de la Francophonie institutionnelle qu'il l'a rejoint en 1970 quand elle était encore connue comme l'Agence de coopération culturelle et technique. Les relations entre l'OIF et le Sénégal sont très étroites : l'OIF participe tant au développement rural que culturel du pays. A titre d'exemple, le 23 octobre 2013, le Ministère sénégalais de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, l'Agence de Développement local et l'OIF ont officiellement inauguré avec les acteurs locaux et parties prenantes du PROFADEL/OIF, les sept moulins à céréales mis en place dans le cadre du premier projet prioritaire issu du plan local de développement de Ndiognick. En plus du projet de Ndiognick l'OIF appuie la mise en œuvre d'un projet de promotion de l'aviculture villageoise à Nguer Malal ainsi qu'un Fonds d'impulsion de l'économie locale à Taïba Ndiaye. « Ainsi, depuis 2011, la contribution de l'OIF au développement local au Sénégal a permis de réaliser des plans locaux de développement, plusieurs formations techniques, mettre à disposition un organisme relais apportant un accompagnement technique constant aux Communautés rurales bénéficiaires, sensibiliser les populations locales et, entre autres, financer dans

¹⁸ alphabétisation de 39,3%, chômage de 48%, PIB par hab. de 1900 USD, etc. (AFI, 2012, p. 12)

chaque communauté deux projets prioritaires » (francophonie.org). En ce qui concerne la culture, l'Institut français du Sénégal, en partenariat avec l'OIF organise les Nuits de la philosophie sur les thèmes concernant la francophonie. La 4^e nuit avait lieu le 25 mai 2013 à Saint-Louis du Sénégal et se portait sur le thème « Être ou ne pas être francophone ? » (francophonie.org). Quant aux relations politiques entre le Sénégal et l'OIF, leur niveau très favorable est clairement confirmé par le fait que le Sénégal accueillera du 28 au 29 novembre 2014 le XV^e Sommet de la Francophonie traitant le thème « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix et acteurs de développement ». Il s'agit déjà de la deuxième¹⁹ Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le Sénégal, d'où est originaire le secrétaire général actuel de l'OIF, Abdou Diouf, a été préféré au Vietnam²⁰ (lefigaro.fr). Pour conclure, il semble que le Sénégal est toujours apprécié comme le pays dont les élites ont joué le rôle important afin de créer la Francophonie institutionnelle et dont les intérêts sont défendus aussi par le personnel auprès de l'OIF.

4.2.2 République démocratique du Congo

Le plus grand pays africain francophone situé en Afrique centrale, ancienne propriété personnelle du roi des Belges et la colonie belge, devient indépendant en 1960 (AFI, 2011, p. 52). Conformément à la Constitution qui a été adoptée avant la déclaration d'indépendance, le français est devenu la seule langue officielle²¹ du pays et, deux ans plus tard, la langue d'enseignement. L'introduction de la « langue neutre » aurait dû éviter des conflits linguistiques entre les tribus et contribuer à l'unification du pays et à la création d'une identité nationale. L'étude de la langue française connaissant une forte demande conditionnait l'obtention du prestige social aussi que des postes importants au sein du gouvernement. Lors du gouvernement de Mobutu le français devient la langue dans laquelle il a défini et interprété sa nouvelle politique. Mais ce n'était pas ni le français locale ni belge, mais le français standard, utilisé à Paris afin de ne pas évoquer le passé colonial belge. Sous Mobutu (1965-1997), le français disposait d'une position plus forte que durant la colonisation belge où les colonisateurs, sous prétexte de ne pas déraciner la population africaine, ne forçaient pas les habitants à apprendre le français. (Kadlec, 2012, p. 461-463). La situation politique du pays demeure très inquiétante : après le coup d'État

¹⁹ après l'III^e Sommet de 1989 qui avait lieu à Dakar (Sénégal) (francophonie.org)

²⁰ La Moldavie et Haïti s'étaient également proposé d'accueillir ce XV^e Sommet.

²¹ aujourd'hui 30 900 000 locuteurs du français de la population de 73 599 190 de la RDC (AFI, 2012, p. 11)

de 1997 mené par Laurent-Désiré Kabila, le président Mobutu a été envoyé en exil au Maroc ; au début de l'année 2001, Laurent-Désiré Kabila est assassiné et le pays est jusqu'aujourd'hui dirigé par son fils Joseph ; les insurgés ont rejeté le nouveau président et les combats au Congo continuent, même si ils ont officiellement pris fin en 2002. Il s'agit du plus grand conflit armé depuis la Seconde Guerre mondiale (Kadlec, 2012, p. 464-465) causant plus de 6 millions de victimes depuis 1997, le trafic continu des « minerais de sang », des violences sexuelles et autres atrocités (AFI, 2012, p. 54). L'Organisation internationale de la Francophonie dont la République démocratique du Congo (RDC) est membre depuis 1977, se consacre entre autres à la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (francophonie.org) d'où son importance pour la RDC – pays hôte du XIV^e Sommet de la Francophonie qui avait lieu du 13 au 14 octobre 2014 en RDC (Kinshasa)²². Le président de la France, François Hollande, s'est rendu personnellement à Kinshasa par le vouloir de « témoigner du soutien de la France au peuple congolais qui aspire comme chaque peuple à la paix, à la sécurité, à la démocratie. » Parmi les priorités, il a mentionné la contribution au règlement des crises : « Ici à Kinshasa, je pense aux populations des KIVUS, victimes de conflits à répétition. Je pense à ces populations civiles massacrées, à ces femmes violentées, à ces enfants enrôlés. Oui nous devons, et je le fais à cette tribune, réaffirmer que les frontières de la RDC sont intangibles et qu'elles doivent être respectées, » annonçait Hollande dans son discours lors du Sommet (elysee.fr).

Il semble que les relations entre l'OIF et la RDC sont de nos jours favorables : le 6 décembre 2013, Joseph Kabila, le Président de la RDC et le Président en exercice du Sommet la Francophonie, a pour la première fois visité Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, au siège de l'OIF à Paris. Abdou Diouf a félicité le Président pour les efforts qu'il a déployés pour obtenir la paix à l'Est du pays et le Président Kabila a affirmé que son pays resterait un membre important de la Francophonie et a invité Diouf à visiter la RDC (francophonie.org). À l'invitation du Président Kabila, le Secrétaire général de la Francophonie a effectué une visite en République démocratique du Congo en avril 2014. À l'issue de cet entretien, évoquant devant la presse la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de Kinshasa (2012), le Secrétaire général a présenté la satisfaction du bilan

²² Ce Sommet s'est tenu en dépit des arguments communs pour revendiquer son annulation et/ou sa relocalisation : « les élections législatives et surtout présidentielles frauduleuses et irrégulières (2006 et 2011), l'absence d'un État démocratique et de droit, le viol persistant des droits de l'homme et de la Déclaration de Bamako (2000), l'insécurité globale et surtout à l'Est (nouveau mouvement rebelle M 23 au Nord-Kivu), les records mondiaux en matière de mauvaise gouvernance, la priorité face à l'avancement problématique des « cinq chantiers » et surtout à la pauvreté de plus de 70% des citoyens, de (sous)-développement humain, de trafic de « minerais de sang », de viol, etc. » (AFI, 2012, p. 55)

de la RDC à la tête des instances de la Francophonie. Ensuite, le président congolais décernait à Abdou Diouf la plus haute distinction honorifique du pays – le Grand cordon de l'ordre national « Héros nationaux » – pour l'ensemble de son œuvre au sein de la Francophonie et « l'élan qu'il a donné à cette institution » (francophonie.org).

La Francophonie soutient fortement le pays dans les domaines aussi diverses que Paix, démocratie et droits de l'Homme ; Langue française, diversité culturelle, éducation ; Développement durable et solidarité. De nombreuses activités publiées sur le site de l'OIF, nous pouvons mentionner l'aide du Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix (FFIDDHOP), programmes de l'OIF pour favoriser la diffusion des auteurs et artistes congolais et de leurs œuvres dans les festivals et marchés internationaux, l'accompagnement de la part de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie de la RDC dans élaboration et la mise en œuvre de sa Stratégie nationale du développement durable et dans la mise en place d'un système national d'information énergétique.

Il paraît que la Francophonie prête une main secourable au gouvernement de la RDC en vue de soutenir le peuple congolais et d'instaurer enfin la paix dans le pays. L'OIF a présenté son vrai intérêt au deuxième pays francophone par nombre de locuteurs, en y organisant le XIV^e Sommet. Effectivement, la Francophonie a ainsi prouvé que son projet est plus que de belles paroles et de réunions en temps de paix et a démontré sa volonté d'accompagner les pays en voie de développement dans les recherches de la paix et de la démocratie.

Conclusion

Bien que la Francophonie ait dès sa naissance accueilli un grand nombre de nouveaux États et gouvernements membres ou observateurs, il semble qu'elle conserve toujours des relations privilégiées avec les pays africains. Ce sont notamment les pays du continent noir par lesquels la Francophonie organisationnelle a été voulue : les pères fondateurs de la Francophonie représentent toujours des symboles importants de l'adoption de la culture française afin d'épanouir leur propre culture. De plus, l'Afrique avec 30 pays membres et un pays observateur dispose d'une forte représentation au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie et peut effectivement défendre ses intérêts. De même, elle est fortement présente grâce aux représentants et au personnel auprès de l'OIF, de ses instances et opérateurs.

Depuis l'accès des colonies à l'indépendance, la francophonie en Afrique s'est bien développée : selon l'OIF (2010), 96,2 millions de francophones vivent dans les pays membres africains. L'évolution démographique, l'existence de plusieurs organismes francophones et la scolarisation contribuent à l'expansion du français en Afrique, malgré sa position de la langue seconde coexistant auprès des langues locales. Cependant, l'OIF dont la mission est entre autres de promouvoir la langue française et la diversité culturelle, a en Afrique encore un long chemin à parcourir. Néanmoins, l'Afrique où vit déjà environ la moitié des francophones du monde et qui regroupera, selon les estimations de l'OIF, en 2050 environ 85% de locuteurs, représente pour la Francophonie un grand potentiel pour la promotion de la langue française.

En outre, la Francophonie avec ses missions centrées sur le développement, la paix, l'éducation, etc. répond bien aux besoins des pays africains dont pour certains la démocratie reste toujours un concept étranger. L'OIF essaie d'aider les zones agitées en renforçant le contrôle sur les élections et en contribuant à la résolution des conflits armés. Il semble que la Francophonie représente un amortisseur de la violence, un élément de stabilité pour les pays membres. Selon Wolton (2008), elle est aussi une « chance pour la France de combattre la lepénisation des esprits ; pour le Sud de faire entendre sa voix dans la mondialisation ; pour notre planète d'assurer la paix entre les civilisations en préservant la diversité culturelle. Une chance pour créer des solidarités Nord/Sud, Est/Ouest. » A la fin, nous pouvons être d'accord avec l'idée clé de Wolton (2008) :

« La Francophonie n'est pas un reste du passé, mais un défi pour l'avenir et la cohabitation culturelle ».

Résumé en langue slovaque

Termín „frankofónia“ bol vynájdený v roku 1880 francúzskym geografom O. Reclusom a označoval všetky časti sveta, kde sa v tom čase hovorilo po francúzsky. Od tej doby pribral termín aj ďalšie významy. Jeho popularita významne rastie okolo roku 1960, keď Francúzsko udeľuje nezávislosť väčšine svojich afrických kolónií. Predstavitelia nezávislých afrických štátov - Léopold Sédar Senghor (Senegal), Habib Bourguiba (Tunisko) a Hamani Diori (Niger), ale aj Princ Norodom Sihanouk z Kambodže, podnieti v roku 1970 vznik unikátneho zoskupenia nezávislých štátov nazvaného Agentúra pre kultúrnu a technickú spoluprácu (Agence de coopération culturelle et technique), dnes známa pod názvom Medzinárodná organizácia Frankofónie (MOF). To je začiatok inštitucionálnej Frankofónie, Frankofónie s veľkým „F“, ktorá predstavuje akýsi inštitucionálny rámec upravujúci vzťahy medzi frankofónnymi krajinami. Počet krajín zapojených do frankofónneho projektu medzinárodnej organizácie sa od jej vzniku v roku 1970 viac než stonásobil. Dnes Medzinárodná organizácia Frankofónie zahŕňa 77 štátov a vlád v Európe, Amerike, Karibiku, Ázii a Tichomorí, Afrike a na Strednom východe. A preto sa naskytá otázka: spochybňuje pluralita a rôznorodosť MOF postavenie afrických krajín v tejto organizácii?

Cieľom bakalárskej práce bolo nájsť odpoveď na otázku: Aké je miesto a úloha Afriky v Medzinárodnej organizácii Frankofónie?

Z prvej kapitoly vyplýva, že z historických, ekonomických, kultúrnych dôvodov ako aj kvôli demografickému boomeru Afrika zaujíma významné miesto vo Frankofónii, na ktorej vybudovaní sa podieľali predovšetkým politickí predstavitelia štátov južnej pologule, predovšetkým Senghor, Bourguiba a Hamani. Tí videli vo francúzskom jazyku spoločné bohatstvo ľudí, ktoré chceli ďalej zveľaďovať. Dnes, keď sa najviac ľudí rodí v rozvojových krajinách závisí nielen minulosť, ale aj budúcnosť Frankofónie na africkom kontinente. K tomu je nevyhnutné, aby členské štáty Frankofónie zo severnej, bohatšej, pologule prejavili solidaritu a boli pripravení pomôcť africkým krajinám v rôznych oblastiach, ako napríklad výživa, vzdelávanie, práva žien, atď. Tie sa im na druhej strane oplatia väčším zastúpením na medzinárodnej scéne. Ved' sa predsa jedná o medzinárodnú organizáciu, z účasti v ktorej by mal profitovať každý členský štát.

V druhej kapitole sme priblížili cestu za oslobodením afrických kolónií a preukázali sme kľúčovú ich úlohu pri založení Medzinárodnej organizácie Frankofónie. Pripomenuli sme si, že Frankofónia bola snom predstaviteľov nezávislých štátov, ktorí sa snažili nielen o zachovanie francúzskeho jazyka, ale aj o ďalší rozvoj hospodárskych, politických a kultúrnych vzťahov s metropolou. Avšak, vzhľadom k otvoreniu organizácie celému svetu, sa zastúpenie afrických krajín v rámci Frankofónie výrazne znížilo. Aké je však jej postavenie v rámci inštitúcie ako takej?

V tretej kapitole sme sa zamerali na miesto Afriky v rámci jej organizačnej štruktúry. Charta Frankofónie (článok 2) definuje tri rozhodovacie orgány: Konferencia Hláv štátov a predsedov vlád (Samit), Ministerská konferencia Frankofónie a Stála rada Frankofónie. Tieto orgány rozhodnú o ďalšom politickom smerovaní Frankofónie. Najbližší samit sa bude konať v Dakare (Senegal), a to už po druhýkrát. Summit bude celkovo šiestym summitom v Afrike, čo znamená, že práve africký kontinent je najčastejším hosťiteľským kontinentom Samitov Frankofónie. Dňa 28.marca 2014 sa v Paríži konalo 91. zasadnutie Stálej rady Frankofónie, kde Yamina Benguigui, bývalá námestíčka ministra pre Frankofóniu za Francúzsko, predstavila program „100 000 učiteľov pre Afriku“, ktorý sa začal pri príležitosti Medzinárodného dňa Frankofónie. Odôvodnila to nasledovne : „práva žien, vzdelávanie dievčat, výuka vo francúzštine, to sú kľúčové otázky pre našu Frankofóniu (...)“. Táto akcia potvrdzuje, že Afrika je v centre záujmu Frankofónie. Čo sa týka funkcie generálneho tajomníka, v súčasnej dobe je generálny tajomník Frankofónie bývalý prezident Senegalu, Abdou Diouf, ktorý nahradil vo funkcii v roku 2003 bývalého generálneho tajomníka OSN Egyptana a prvého generálneho tajomníka Frankofónie Butrus Butrus Ghali. Podľa MOF Abdou Diouf prispel k tomu, aby bolo vo svete počuť hlas Senegalu a zasadzoval sa za väčšiu africkú jednotu. V súčasnej dobe môžeme predpokladať, že háji záujmy celej Afriky vo Frankofónii. Afrika hrá tiež dôležitú úlohu v rámci operátorov Frankofónie. V Medzinárodnej asociácii frankofónnych primátorov sú mestá čierneho kontinentu silne zastúpené, čo im umožňuje vymieňať si skúsenosti a viesť dialóg o postupoch pri riadení samospráv. Ďalší operátor, TV5MONDE, nedávno uviedol na trh „TV5MONDE + Afrika“ - prvú televíziu na webe venovanú výhradne Afrike. Tretí zo štyroch operátorov Frankofónie Univerzita Senghor v Alexandrii, ktorá vznikla v máji

1989 na Samite v Dakare sa zameriava na výuku a rozvoj afrických riadiacich pracovníkov a vysokých predstaviteľov, a to vo francúzskom jazyku. A nakoniec Univerzitná agentúra Frankofónie, ktorá zodpovedá za posilnenie spolupráce medzi francúzskymi univerzitami má štyri pobočky v Afrike (Rabat, Dakar, Yaoundé a Antananarivo) a rovnako sa v Afrike nachádzajú aj tri z jej šiestich ústavov. Na záver tejto kapitoly, môžeme dodať, že Afrika má nielen najväčšie zastúpenie štátov vo Frankofónii, ale je aj prítomná v jej jednotlivých ustanovizniach. Navyše sú misie MOF zamerané na potreby afrického kontinentu, ktorý sa často potýka s vážnymi problémami, nedemokraciou či porušovaním ľudských práv. Mnoho ľudí tam nemá prístup k vzdelávaniu a veľkú časť populácie tvoria mladí ľudia. Môžeme teda povedať, že istým spôsobom je tu Frankofónia práve pre Afriku.

V poslednej kapitole sme realizovali prípadovú štúdiu, kde sme zisťovali postavenie troch vybraných členských štátov z čierneho kontinentu. Vzhľadom k tomu, že by nemalo zmysel pozorovať krajiny, ktorých geografické a historické podmienky sú si podobné, rozhodli sme sa pre rozmanitosť: Tunisko ako zástupca Maghrebu, Senegal ako krajina západnej Afriky a Demokratická republika Kongo z rovníkovej Afriky, ktorá je zároveň bývalou belgickou kolóniou.

Došli sme k záveru, a to, že hoci Frankofónia od jej vzniku prijala veľký počet nových členských štátov a pozorovateľov, zdá sa, že s africkými krajinami udržuje prednostné vzťahy. Práve krajiny čierneho kontinentu stoja za jej vznikom: zakladatelia Frankofónie videli význam v prijatí francúzskej kultúry na ceste rozvoja ich vlastnej. Navyše, Afrika s 30 členskými krajinami a jednou pozorovateľskou krajinou má silné zastúpenie v Medzinárodnej organizácii frankofónie a môže efektívne hájiť svoje záujmy. Rovnako je v organizácii silne prítomná prostredníctvom svojich zástupcov a pracovníkov v MOF, v jej orgánoch a operátoroch.

Od udelenia nezávislosti kolóniám sa frankofónna Afrika podstatne rozvila: podľa MOF žije v afrických členských krajinách 96 200 000 frankofónnych občanov. Demografický rast, existencia frankofónnych inštitúcií a vzdelávanie prispievajú k rozšíreniu francúzštiny v Afrike, a to napriek jej pozícii ako druhého jazyka užívaného popri miestnych jazykoch. Avšak MOF, ktorej poslaním je okrem iného podporovať francúzsky jazyk a kultúrnu rozmanitosť v Afrike má pred sebou ešte dlhú cestu. Afrika, v ktorej dnes žije asi polovica

frankofónnych hovoriacich a v ktorej bude podľa MOF v roku 2050 žiť až 85% všetkých frankofónnych hovoriacich, predstavuje pre Frankofóniu veľký potenciál pre rozvoj francúzskeho jazyka vo svete.

Okrem iného sa misie Frankofónie zameriavajú na rozvoj, mier, vzdelávanie, atď., čo odpovedá súčasným potrebám afrických krajín, vrátane tých krajín, kde je demokracia ešte stále cudzí pojem. MOF sa usiluje pomáhať problémovým oblastiam tak, že posilňuje kontrolu v čase volieb a prispieva k riešeniu ozbrojených konfliktov. Zdá sa, že Frankofónia predstavuje akýsi prvok stability pre členské krajiny. Podľa Woltona (2008), je Frankofónia tiež „príležitosť pre Francúzsko bojovať proti *lepenistickému* zmýšľaniu.“ Nepredstavuje teda pozostatok z čias kolonializmu, ale výzvu pre budúcnosť a kultúrne spolužitie.

Bibliographie

BIANCHINI, L. *L'usage du français au Maghreb* [online]. [cit. 2014.06.02.] Constellations francophones, Publifarum, n° 7, 2007, Disponible sur l'Interent: <http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=77>

CIDEF-AFI. 2012. *L'année francophone internationale 2012-2013*. Québec : CIDEF-AFI, 2012. 376 p. ISBN 978-2-922876-19-2.

CIDEF-AFI. 2011. *L'année francophone internationale 2011-2012*. Québec : CIDEF-AFI, 2011. 392 p. ISBN 978-2-922876-18-5.

CIDEF-AFI. 2005. *L'année francophone internationale 2005*. Québec : CIDEF-AFI, 2005. 413 p. ISBN 2-922876-09-8.

DUBY, G. 2003. *Histoire de la France : Des origines à nos jours*. Paris: Larousse, 2003. 1248 p. ISBN 978-2035752000.

FERRANDI, F. 1991. *Le français, langue diplomatique*. [online]. [cit. 2014.06.02.] AMOPA, *Revue* n° 115, 1991. Disponible sur l'Interent: <http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm>

GAS, V. 2003. *L'avenir du français passe par l'Afrique*. *Radio France internationale*, 2003. [cit. 2014.06.04.] Disponible sur l'Interent: <http://www1.rfi.fr/actufr/articles/042/article_22654.asp>

HAGEGE, C. 2006. *Combat pour le français : Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2006. 244 p. ISBN 2-7381-1692-2.

HOLEŠ, J. – KADLEC, J. 2012. *Jazyková politika frankofonních zemí*. Olomouc : Univerzita Palackého v Olomouci, 2012. 326 p. ISBN: 978-80-244-3257-1.

JACOT, M. 2010. *Le français progresse en Afrique mais il décline en Europe* [online]. LeMonde.fr, 2010. [cit. 2014.06.04.] Disponible sur l'Interent: <http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/10/13/le-francais-progresse-en-afrique-mais-il-decline-en-europe_1424818_3244.html>

KADLEC, J. 2012. *Francouzština v Africe*. Olomouc : Univerzita Palackého v Olomouci, 2012. 501 p. ISBN 978-80-244-3007-2.

- KINDO, A. S. 2002. SENGHOR : DE LA NEGRITUDE A LA FRANCOFONIE [online]. Ethiopiques.refer.sn, 2002. [cit. 2014.01.02.] Disponible sur l'Internet: <http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?page=imprimer-article&id_article=39>
- OBSERVATOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2010. *La langue française dans le monde 2010*. Paris : Éditions Nathan, 2010. ISBN 978-2-09-882407-2.
- OILLO, D. – WOLTON, D. et al. 2008. *Francophonie et mondialisation*. Paris : CNRS ÉDITIONS, 2008. 155 p. ISBN 978-2-271-06721-0.
- MILLOGO, L. 2002. *Nazi Boni, premier écrivain du Burkina Faso*. Presses Univ. Limoges, 2002. 307 p. ISBN 978-2-842-87246-5.
- NOUTCHIE-NJIKE, J. *Civilisation progressive de la Francophonie*. Paris : CLE INTERNATIONAL, 2003. 191 p. ISBN 209-033945-4.
- ROYNETTE, C. À propos de négritude : Senghor et Fanon. In *VST - Vie sociale et traitements*. ISSN 0396-8669, n° 87, 2005/3, p.70-72.
- RECLUS, O. 1886. *France, Algérie et colonies*. Paris : Hachette, 1886. Disponible sur l'Internet <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75061t/f3.image>>
- SCHMITT, F. 2009. *La civilisation française*. Banská Bystrica : Univerzita Mateja Bela, 2009. 90 p. ISBN 978-80-8083-832-4.
- SCHMITTOVÁ, M. – SCHMITT, F. 2006. *Histoire de France*. Banská Bystrica : Univerzita Mateja Bela, 2006. 98 p. ISBN 978-80-8083-353-4.
- SENGHOR, L.S. Le français, langue de culture. In *Esprit* n°311, 1962, p. 837-844.
- SENGHOR, L.S. The Lessons of Leo Frobenius. In Eike Haberland. éd., *Leo Frobenius : An Anthology*, Wiesbaden. F. Sieiner, 1973. p. vii ; repris in Senghor. *Liberté* 3, p. 398.
- TARAUD, C. 2008. *La Colonisation*. Paris : Le Cavalier Bleu, 2008. 126 p. ISBN 978-2-84670-178-4.
- TREAN, C. 2006. *La Francophonie*. Paris : Le Cavalier Bleu, 2006. 126 p. ISBN 978-2-84670-131-0.
- WOLTON, D. 2004. Aux carrefours de l'Histoire. In *Hermès, La Revue, Francophonie et mondialisation*. ISSN 0767-9513, n° 40, 2004/3, p.15-17.

SITOGRAPHIE

auf.org

http://www.auf.org/auf_dans_le_monde/ [cit. 2014.07.06.]

<http://www.auf.org/les-services-de-l-auf/etudiants/etudier-en-francais/liste-des-instituts-de-francophonie/> [cit. 2014.08.06.]

confejes.org

<http://www.confejes.org/historique>, [cit. 2014.05.02.]

culture.gouv.fr

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/franco-chiffre-2000.html> [cit. 2014.10.06.]

diplomatie.gouv.fr

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/promotion-de-la-francophonie-et-de/actualites-et-evenements-lies-a-la/actualites-2014-de-la-francophonie/article/participation-de-yamina-benguigui-111979> [cit. 2014.26.06.]

elysee.fr

<http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/discours.18.html>, [cit. 2014.26.06.]

francophonie.org.

<http://www.francophonie.org/L-Organisation-internationale-de.html>, [cit. 2014.02.03.]

<http://www.francophonie.org/Les-modalites-d-adhesion-a-l.html>, [cit. 2014.15.06.]

<http://www.francophonie.org/L-ACCT.html> [cit. 2014.02.03.]

<http://www.francophonie.org/La-CONFEMEN.html>, [cit. 2014.06.03.]

<http://www.francophonie.org/Statut-et-date-d-adhesion-des.html> [cit. 2014.03.04.]

<http://www.francophonie.org/-77-Etats-et-gouvernements-.html> [cit. 2014.03.05.]

<http://www.francophonie.org/96-2-millions-de-francophones-en.html> [cit. 2014.03.05.]

<http://www.francophonie.org/Le-Sommet.html> [cit. 2014.10.06.]

<http://www.francophonie.org/Chronologie.html>, [cit. 2014.03.04.]

<http://www.francophonie.org/La-Conference-ministerielle-de-la.html> [cit. 2014.15.06.]

<http://www.francophonie.org/Le-Conseil-permanent-de-la.html> [cit. 2014.15.06.]

<http://www.francophonie.org/L-Administrateur.html> [cit. 2014.10.06.]

<http://www.francophonie.org/Association-internationale-des.html> [cit. 2014.15.06.]

<http://www.francophonie.org/Universite-Senghor-d-Alexandrie.html> [cit. 2014.15.06.]

<http://www.francophonie.org/TV5Monde.html> [cit. 2014.15.06.]

<http://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>, [cit. 2014.03.04.]

<http://www.francophonie.org/Tunisie-formation-des-forces-de.html> [cit. 2014.24.06.]

<http://www.francophonie.org/Tunisie-l-OIF-accompagne-le.html>, [cit. 2014.24.06.]

<http://www.francophonie.org/Tunisie-l-OIF-renforce-son-appui.html> [cit. 2014.25.06.]

<http://www.francophonie.org/Abdou-Diouf-s-entretient-avec-le.html> [cit. 2014.25.06.]

<http://www.francophonie.org/PROFADEL-OIF-au-Senegal.html>, [cit. 2014.25.06.]
<http://www.francophonie.org/Senegal-4e-Nuit-de-la-philosophie.html>, [cit. 2014.25.06.]
<http://www.francophonie.org/Abdou-Diouf-en-visite-en-RDC.html>, [cit. 2014.26.06.]
<http://www.francophonie.org/La-cooperation-francophone-en.html>, [cit. 2014.25.06.]
<http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>, [cit. 2014.02.03.]
<http://www.francophonie.org/Abdou-Diouf-recoit-le-president-de-44719.html>, [cit. 2014.26.06.]

francophoniedakar2014.sn.

<http://www.francophoniedakar2014.sn/Presentation.html>, [cit. 2014.25.06.]

forumfrancophonie2012.org

<http://www.forumfrancophonie2012.org/blogue/2012/03/en-2050-la-langue-francaise-sera-africaine/>, [cit. 2014.09.06.]

herodote.net

http://www.herodote.net/14_fevrier_842-evenement-8420214.php [cit. 2014.06.02.]

ladocumentationfrancaise.fr

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000124-la-francophonie/les-peres-de-la-francophonie/>, [cit. 2014.10.06.]

lefigaro.fr

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/10/14/97001-20121014FILWWW00090-francophonie-le-sommet-2014-au-senegal.php>, [cit. 2014.20.06.]

www.universalis.fr

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/decolonisation/5-la-decolonisation-belge/>, [cit. 2014.03.06.]

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/assimilation-sociale/>, [cit. 2014.13.06.]

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/home-rule/> [cit. 2014.13.06.]

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/mozambique/>, [cit. 2014.14.06.]

Annexes

Annexes 1

La Francophonie en Afrique

Pays	Région du monde	Statut du français	Population	Nombre de locuteurs de français	Date d'adhésion à la Francophonie	Statut à l'OIF
Bénin	Afrique de l'Ouest	langue officielle	9 212 000	2 984 000	1970	Etat membre
Burkina Faso	Afrique de l'Ouest	langue officielle	16 287 000	3 195 000	1970	Etat membre
Burundi	Afrique centrale	langue officielle	8 519 000	682 000	1970	Etat membre
Cameroun	Afrique centrale	langue officielle	19 958 000	7 078 000	1975 (associé) ; 1991	Etat membre
Cap-Vert	Afrique de l'Ouest	langue étrangère	513 000	48 000	1996	Etat membre
Centrafrique	Afrique centrale	langue officielle	4 506 000	1 306 000	1973	Etat membre
Congo	Afrique centrale	langue officielle	3 759 000	2 094 000	1981	Etat membre
Congo RD	Afrique centrale	langue officielle	67 827 000	30 990 000	1977	Etat membre
Comores	Afrique de l'Est et Océan Indien	langue officielle	691 000	142 000	1977	Etat membre
Côte d'Ivoire	Afrique de l'ouest	langue officielle	21 571 000	7 390 000	1970	Etat membre
Djibouti	Afrique de l'Est et	langue officielle	879 000	439 500	1977	Etat membre

	Océan Indien					
Egypte	Afrique du Nord et Moyen- Orient	langue étrangère	84 474 000	2 800 000	1983	Etat membre
Gabon	Afrique centrale	langue officielle	1 501 000	829 000	1970	Etat membre
Ghana	Afrique de l'ouest	langue étrangère	24 333 000	1 331 200	2006	Etat associé
Guinée	Afrique de l'ouest	langue officielle	10 324 000	2 223 000	1981	Etat membre
Guinée Bissau	Afrique de l'ouest	langue étrangère	1 647 000	247 000	1979	Etat membre
Guinée équatoriale	Afrique centrale	langue officielle	693 000	200 000	1989	Etat membre
Madagascar	Afrique de l'Est et Océan Indien	langue officielle	20 146 000	4 029 000	1970-1977 ; 1989	Etat membre
Mali	Afrique de l'Ouest	langue officielle	13 323 000	2 416 000	1970	Etat membre
Maroc	Afrique du Nord et Moyen- Orient	langue étrangère	32 381 000	10 366 000	1981	État membre
Maurice	Afrique de l'Est et Océan Indien	langue étrangère	1 297 000	942 900	1970	État membre
Mauritanie	Afrique du Nord et Moyen-	langue étrangère	3 366 000	429 000	1980	État membre

	Orient					
Mozambique	Afrique de l'Est et Océan Indien	langue étrangère	23 406 000	70 000	2006	État observateur
Niger	Afrique de l'Ouest	langue officielle	15 891 000	1 970 000	1970	État membre
Rwanda	Afrique centrale	langue étrangère	10 277 000	311 000	1970	État membre
Sao Tomé et Príncipe	Afrique centrale	langue étrangère	165 000	107 200	1999	État membre
Sénégal	Afrique de l'Ouest	langue officielle	12 861 000	3 132 000	1970	État membre
Seychelles	Afrique de l'Est et Océan Indien	langue officielle	85 000	85 000	1976	État membre
Tchad	Afrique centrale	langue officielle	11 506 000	1 617 000	1970	État membre
Togo	Afrique de l'Ouest	langue officielle	6 780 000	2 252 000	1970	État membre
Tunisie	Afrique du Nord et Moyen-Orient	langue étrangère	10 374 000	6 639 000	1970	Etat membre

Source : OIF, tableau élaboré par l'auteur

Annexes 2

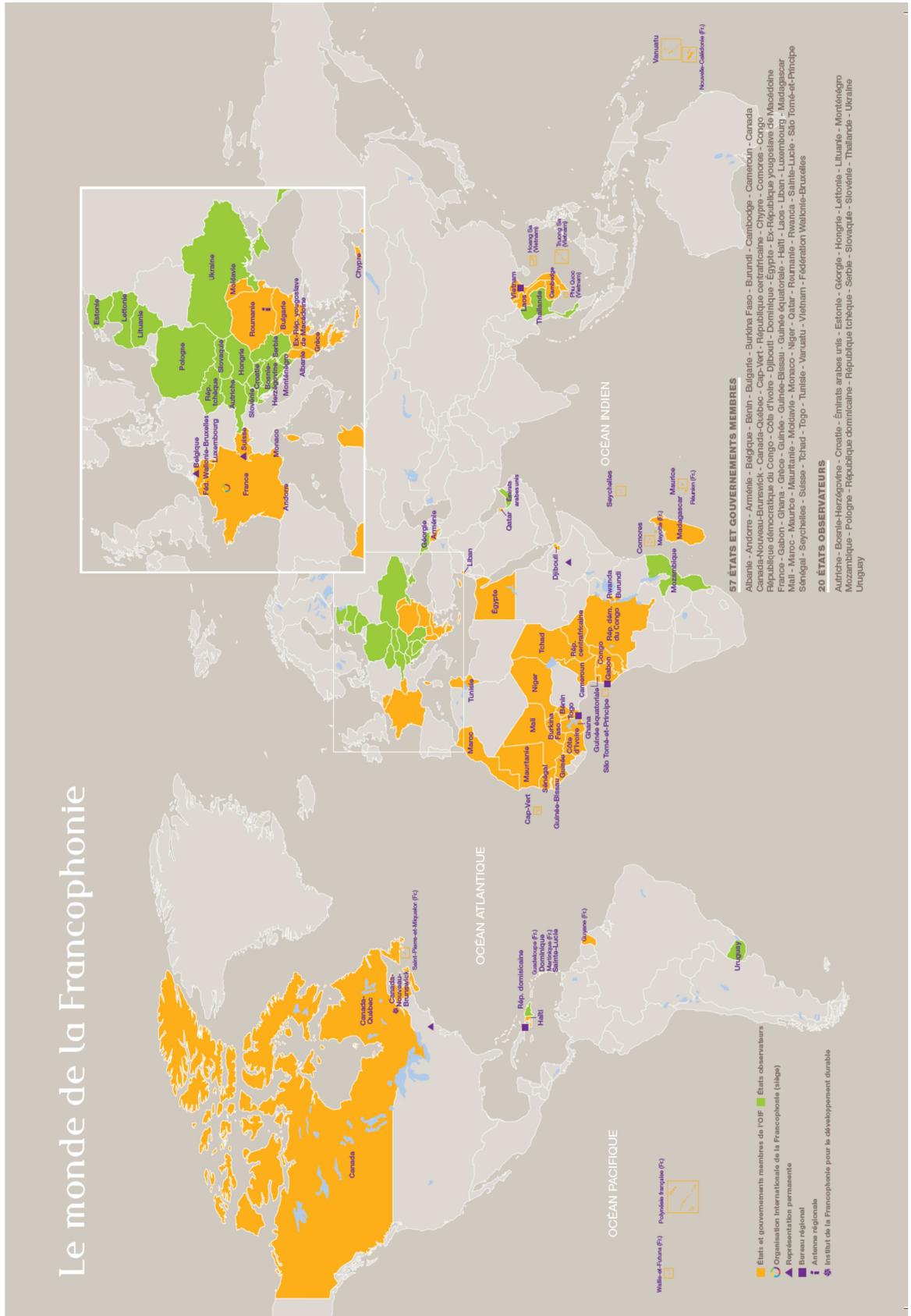
L'indépendance des colonies françaises en Afrique (1960)

Pays	Date d'indépendance	Pays	Date d'indépendance
Cameroun	1 ^{er} janvier	Côte d'Ivoire	le 7 novembre
Togo	le 27 avril	Tchad	le 11 novembre
Soudan français (futur Mali)	le 20 juin	Oubangui-Chari (future République centrafricaine)	le 13 novembre
Madagascar	le 26 juin	Congo	le 15 novembre
Dahomey (futur Bénin)	1 ^{er} août	Gabon	le 17 novembre
Niger	le 3 août	Sénégal	le 20 novembre
la Haute-Volta, (futur Burkina Faso)	le 5 novembre	Mauritanie	le 28 novembre

Source : Taraud, 2008, p. 95, tableau élaboré par l'auteur

Annexes 3

Carte du monde de la Francophonie



Source : <<http://www.francophonie.org/Cartes-du-monde-de-la-Francophonie.html>>